

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 6 mars 2025
Sous la présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
N°2/2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, M. BELLET Jonathan, Mme BERTOLOTTI Emma, Mme BERTRAND Marie-France jusqu'à 12H15, M. BORGESSE Franck, M. BOSCARI Alexandre, Mme BOUNEMRI Célia, M. BRAU Frédéric jusqu'à 12H55, Mme CABRIO Elena, Mme DEMARIA Samira, Mme DUBARLE Léa, M. ETESSE Jean, Mme FEDELE Carine, M. FOURNIER Laurent, M. FRANQUET Erwin, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, Mme HERITIER Camille jusqu'à 13H00, M. HURON David, M. HUSSENOT Anthony à compter de 14H00, Mme KRAFFT Jackie, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAHIEU Ann, Mme LEMAIRE Elisabeth, M. MSAOUR Yanis jusqu'à 12H10, M. OTTAVI Jean-Antoine, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme PERETTI Alexandra, Mme POTOT Swanie, Mme RANDAZZO Alessandra jusqu'à 12H55, M. REIS Patrice, Mme RUFINI Alexandra, Mme SEITZ-POLSKI Barbara jusqu'à 12H55, M. SERRANO Benjamin jusqu'à 12H00, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SIGLOCH Karin, M. TANTI Jean-François, M. TRUBERT Jean-François, Mme VINCIGUERRA Joséphine jusqu'à 14H30, M. VIZZARI Jean-François jusqu'à 12H55,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula à M. BOSCARI Alexandre, Mme BEHAR Claire à M. BELLAGAMBA Ugo, M. BLANC Frédéric à Mme LEMAIRE Elisabeth, M. CAILLAU Jean-Baptiste à M. FOURNIER Laurent, M. COUNILLON Laurent à M. TANTI Jean-François, Mme COURTIN Christine à M. BELLAGAMBA Ugo, Mme GODIER Stéphanie à M. DOUAI Ali, M. HARIB Naïm à Mme BERTOLOTTI Emma, M. HUSSENOT Anthony à Mme DEMARIA Samira jusqu'à 12H55, Mme JOUIN Emilie à Mme PERETTI Alexandra, Mme MARSHALL Zéna à Mme RUFINI Alexandra, Mme MICHELET Véronique à Mme SIGLOCH Karin, Mme MONTAGNE Véronique à Mme LAUDATI Patrizia, Mme N'ÂÏT-BOUDA Faïza à M. BAILLY-BECHET Marc, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. REIS Patrice, M. TEISSEIRE Pascal à Mme FEDELE Carine, M. TORRENTI Camille à M. DOUAI Ali, M. TRUBERT Jean-François à Mme LAUDATI Patrizia, Mme YAMOUNI Soraya à M. MSAOUR Yanis, Mme BERTRAND Marie-France à Mme RUFINI Alexandra à compter de 12H15, M. BRAU Frédéric à M. BORGESSE Franck à compter de 14H00, Mme HERITIER Camille à Mme PERETTI Alexandra à compter de 14H00, M. MSAOUAR Yanis à Mme DUBARLE Léa à compter de 12H10, Mme RANDAZZO Alessandra à Mme POTOT Swanie à compter de 14H00, M. SERRANO Benjamin à Mme LEMAIRE Elisabeth à compter de 12H00, Mme SEITZ-POLSKI à M. TANTI Jean-François à compter de 14H00, Mme VINCIGUERRA Joséphine à M. BARBIERI Mathieu à compter de 14H30, M. VIZZARI Jean-François à Mme FEDELE Carine à compter de 14H00,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, Mme BEHAR Claire, M. BIZIOU Michael, M. BORNEMANN Soren, M. BOURGEOIS Nicolas, Mme BOUVET Océane, M. BURRONI Gaël, Mme CARUCHET Elodie, M. DIEDERICHS Thibault, Mme FLAMENT Agathe, Mme FONTAINE Geneviève, M. GARCIA Dimitri, M. HACHEM Elie, M. MERCIER Julien, Mme NAVARRO Jade, Mme NIELSON Nathalie, Mme PAUL Anne-Gaëlle, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PONTY Yannick, M. ROUSTAN Valentin, M. VIGROUX Alban,

INTERVENANTS PRESENTS : M. ALIOUAT Boualem, Mme BROGINI Anne, M. CREMOUX Pascal, Mme COCHIN Laetitia, Mme GINON Anne, Mme HUTER-SAVIE Sarah, M. LASSERRE Hubert, Mme ODDO Virginie, Mme RAMTUHAL Candice, Mme SABOURAULT Cécile, M. STRICKLER Yves.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. Ali DOUAI fait part d'une demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour :

Recherche : Nominatation de nouveaux membres du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Formation : Réouverture de la Licence Pro "Assurance, Banque, Finance" (IUT)

La demande d'ajout des deux points est approuvée avec 44 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

I.2.- Validation des Procès-Verbaux du 16 décembre 2024, du 19 décembre 2024 et du 23 janvier 2025

Les PV du CAc du 16 décembre 2024, du 19 décembre 2024 et du 23 janvier 2025 sont validés avec 47 voix pour et 2 abstentions.

II.- Recherche

II.3.- Point information Science ouverte

Intervenantes :

Mme Anne BROGINI, Vice-Présidente Science Ouverte et Politique Documentaire

Mme Sarah HURTER-SAVIE, Directrice de la Direction des Bibliothèques et de la Science Ouverte (DIBSO)

Annexe : Science Ouverte_Présentation CAc 06.03.25

M. Ali DOUAI laisse la parole à Mme Anne BROGINI et Mme Sarah HURTER-SAVIE pour leur présentation.

Mme Anne BROGINI indique que la présentation d'aujourd'hui a pour objectif de faire l'état des lieux de toutes ce qui a été déployé en matière de Science Ouverte en termes de publication et de donnée. Elle souligne qu'Université Côte d'Azur a été labellisé [Atelier de la donnée](#).

La Science Ouverte favorise l'accès à la science, la qualité et l'efficacité scientifique et la créativité. Elle permet également d'améliorer la confiance dans le système scientifique dans une époque où les réseaux sociaux et l'Intelligence Artificielle peuvent faire douter les citoyen-nes de ce qui est produit. La Science Ouverte permet d'engager les citoyen-nes, les chercheurs et les chercheuses dans la recherche.

Il existe 4 voies d'accès aux publications à Université Côte d'Azur :

- Le modèle classique (Abonnement des Bibliothèques Universitaires)
- Le Green Open Access (l'auteur dépose sur une plateforme d'archivage)
- Le Gold Open Access (l'auteur paie des « Author Processing Charges », APC pour publier)
- Le Diamond Open Access (la soumission est gratuite et la lecture en accès libre)

La politique de Science Ouverte s'appuie notamment sur la Direction des Bibliothèques et de la Science Ouverte (DIBSO) dont les statuts ont été votés en Conseil d'Administration du 16 Juillet 2024 et qui est régie par le code de l'Éducation (art. D714-28 à D714-40).

La DIBSO contribue aux activités de formation et de recherche, d'animation culturelle, scientifique et technique d'Université Côte d'Azur et assure notamment les missions définies à l'article D714-29 du Code de l'Éducation.

Son projet de service a été refondé pour 2024-2028 avec un service important dédié aux chercheur-es et dirigé par M. Xavier BORDA (cf. Organigramme Annexe Science Ouverte_Présentation CAc 06.03.25). Ce service est consacré à la Science Ouverte, l'assistance aux données, aux publications ouvertes et aux chercheur-es.

La DIBSO est dirigée par Mme Sarah HURTER-SAVIE et administrée par un Conseil Documentaire composé de :

- La Vice-Présidente Science Ouverte et Politique Documentaire (représentante du Président)

- 8 enseignant-es chercheur-es
- 2 étudiant-es
- 6 représentant-es du personnel des bibliothèques intégrées
- 1 représentant des personnels des bibliothèques associées ou partenaires
- 2 personnalités extérieures

Mme Anne BROGINI présente ensuite la politique incitative à la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur.

L'Open Access est fondamental dans la lecture des articles et la diversité dans les citations, particulièrement pour les publications en Science Humaines. Il offre un avantage en termes de citations et augmente la portée de la recherche, par rapport aux travaux qui ne sont disponibles que sur abonnement (voie fermée).

Le Green Open Access a progressé de façon considérable à Université Côte d'Azur. Cette progression est notamment le résultat de l'aide au dépôt par des formations organisée par la DIBSO sur ArXiv, BioRxiv, Zenodo et Hal.

Depuis 2022, des HALathons sont organisés dans les laboratoires afin d'accompagner les chercheur-es dans la création de leur identité numérique et leur alignement sur les plateformes de dépôt. Cela a permis d'améliorer de façon significative la bibliométrie et le baromètre de la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur. Mme Anne Brogini indique que neuf HALathons ont été organisés du mois de septembre 2023 au mois de Janvier 2025, principalement dans des laboratoires de Lettres et de Sciences Humaines et Sociales.

Le Diamond Open Access se développe par le biais de deux outils :

- Les Marathons Epi-Revel (qui est une plateforme institutionnelle pour les publications en Open Access sans charges). Il est envisagé de changer le nom pour Open Azur Publications afin de signifier le statut de plateforme de dépôt pour les revues mais également pour des doctoriales et de jeunes chercheur-es qui souhaiteraient publier en Diamant.
- Le Peer Community Journal (revue internationale en Open Access financièrement soutenue par UniCA)

Mme Anne BROGINI précise que 20 revues sont déposées sur [Epi-revel](#) (dont 8 hébergées sur Open Edition), 17 publications de colloques ainsi que des livres et des séminaires qui sont en cours de publication. De plus, 11 marathons Epi-Revel ont été organisés du mois de septembre 2023 à Janvier 2025 qui ont permis de sensibiliser un public encore plus large que les HALathon notamment le Centre Hospitalier Université et le laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné.

[Le Peer Community Journal](#), qui est en partie financé par Université Côte d'Azur, est indexé sur Google Scholar, DOAJ, CAB Abstract et Dimensions. Contrairement à Epi-Revel, les dépôts font l'objet d'une expertise et d'une évaluation avant la publication.

Le Gold Open Access regroupe des revues ou des livres qui sont en open access dès leur publication. L'accès au document est gratuit pour le lecteur, mais l'auteur ou l'institution paie des frais (APC) pour financer la publication. Le Gold open Access est soumis aux [accord transformants DiBSO](#) dont l'objectif est « d'organiser la transition du modèle de l'abonnement aux revues vers celui de l'accès ouvert, en opérant une réaffectation des budgets des bibliothèques qui y sont consacrés ».

Les APC sont négociés au niveau national par le Consortium Couperin qui négocie directement avec les éditeurs. Mme Anne BROGINI présente les différents accords d'Université Côte d'Azur (cf. Annexe Science Ouverte_Présentation CAC 06.03.25).

Le Gold Open Access fait l'objet d'une politique de financement de certains APC en collaboration avec l'IDEX UniCA pour les publications dans les revues prestigieuses comme « nature » ou « science ». Ces frais sont pris en charge à condition que la publication soit déposée sur HAL Université Côte d'Azur et que les données de la publication soient déposées sur DATAZUR ce qui favorise également le Green Open Access.

Mme Anne BROGINI présente ensuite le soutien apporté aux doctorants par la DIBSO et indique que l'objectif est d'atteindre 90% de mise en ligne des thèses. Elle précise que plus de 4000 étudiant-es ont été formé-es par la DIBSO depuis 2017 par le biais de master class.

La DIBSO accompagne également tout-e doctorant-e qui a soutenu dans les trois mois après sa soutenance pour le *Conseil Académique n°2 du 06/03/2025*

dépôt sur theses.fr (suite à la validation des modifications éventuelles par le jury).

L'objectif est de donner la possibilité aux étudiant-es de présenter un curriculum vitae le plus varié possible. Il est également nécessaire de pouvoir démontrer que les étudiant-es ont publié en green access, en voie diamant, en voie fermée et en voie dorée.

La plateforme Epi-revel a pour vocation dans l'avenir de devenir également une plateforme de publication des journées doctorales et des doctoriales. L'objectif sur l'année 2025 est d'accroître le nombre de laboratoires participants et de publications doctorales. Chaque publication sera visée et validée par le/la directeur-ice de recherche.

Pour ce qui concerne les mémoires de Master 2, DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) est un portail d'archives ouvertes de travaux d'étudiant-es à partir de BAC+4 (à l'exception des thèses de doctorat qui doivent être déposées sur le portail [HAL Thèses](https://hal.archives-ouvertes.fr/)). Le dépôt des meilleurs mémoires de Master 2 s'effectue sur HAL (LoCHAL) avec une indexation sur les différents moteurs de recherche, notamment Google Scholar.

Mme Anne BROGINI indique que l'information de la communauté et la valorisation de la Science Ouverte s'effectue sur le [site Science Ouverte d'Université Côte d'Azur](https://www.univ-cotedazur.fr/science-ouverte) et le Baromètre de la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur.

Le taux moyen national de publication en Open Access en 2022 était de 65.4% et celui d'Université était de 75,8%. En 2024, le taux de publication en Open Access d'UniCA a progressé à hauteur de 78,9% (cf. Annexe Science Ouverte_Présentation CAc 06.03.25).

Pour ce qui concerne le partage des données, la proportion de publications d'UniCA qui mentionnent leur partage est en augmentation (26% en 2022). Cependant le baromètre est en version bêta et ne permet pas encore de synthétiser toutes les données.

Mme Anne BROGINI précise que le taux d'ouverture des thèses de doctorat d'UniCA est de 73% pour l'année 2022, tout en soulignant que pour l'année 2022, les données du baromètre ne sont que partielles. Elle présente ensuite les master classes de la Science Ouverte qui sont des formations obligatoires pour les doctorant-es. Cette année, quatre master classes ont été organisées pour les doctorant-es des Écoles Doctorales STIC, SFA (2 sessions), l'ED SMH et SVS (1 session) ainsi que SHAL et DESPEG (1 session). L'objectif pour 2025-2026 est de valider un Open badge [Oberred](https://www.univ-cotedazur.fr/science-ouverte) Science Ouverte pour rendre visible et reconnaître ce qui a été appris dans le cadre de la Master Classe, valider des compétences et motiver les doctorant-es. L'Open Badge sera délivrable très prochainement par email, téléchargeable et partageable sur les réseaux sociaux ou le profil LinkedIn.

Dans le courant de l'année 2026 les doctorant-es formé-es qui maîtrisent les données et la Science Ouverte pourront former leurs pairs. Ce tutorat sera exclusivement fondé sur le volontariat et permettra d'obtenir la validation de 6h de formation doctorale pour 1h de tutorat. Il fera également l'objet d'un Open Badge Tutorat Science Ouverte.

Mme Anne BROGINI présente le dispositif [DATAZUR](https://www.univ-cotedazur.fr/datazur). Université Côte d'Azur a été labélisé Atelier de la Donnée en 2025 parmi 19 autres universités. C'est une très bonne nouvelle pour Université Côte d'Azur qui va pouvoir enrichir sa dynamique de Science et de données ouvertes.

DATAZUR a pour objectif de sensibiliser, conseiller et orienter la communauté scientifique. Il déploie une offre de formation transversale et disciplinaire pour la montée en compétences des chercheur-es et des doctorant-es (master classes, formations personnalisées, formation des nouveaux enseignant-es chercheur-es). Enfin, il identifie les besoins de structuration, de stockage et de diffusion pour y répondre notamment par le biais des Data Sessions.

Pour l'année 2025 DATAZUR souhaiterait que les chercheurs et chercheuses puissent :

- Rédiger un plan de gestion des données pour tout début de vos projets de recherche
- Solliciter et obtenir l'aide de DATAZUR
- Partager les données par le biais de plateformes dédiées qui seront indiquées par DATAZUR en soutenant les chercheur-es.
- Publier un Data Paper afin de promouvoir les données
- Promouvoir les data sur le site [recherche.dat.gouv](https://recherche.dat.gouv.fr/)

Il est possible de prendre contact avec DATAZUR sur le [site internet d'Université Côte d'Azur](#) pour répondre à des questions ou un besoin nécessitant un accompagnement avec une des personnes référentes dans les différents domaines de la Science Ouverte (cf. Annexe Science Ouverte_Présentation CAc 06.03.25).

Mme Anne BROGINI précise les différentes actions prévues pour l'année 2025-2026 notamment pour la Science Ouverte :

- La mise à jour de la charte de la Science Ouverte, en particulier sur le volet données)
- L'organisation d'une journée « Données et SHS » le 17 Octobre 2025 (en collaboration avec la DIBSO, la MSHS-SE et l'IdEx)
- La réflexion sur [CoARA](#) pour la Science Ouverte au cœur de l'évaluation des chercheur-es afin d'établir un planning en coordination avec l'HRS4R, le Vice-Président Recherche, le chargé de mission Données et l'IdEX.
- L'ouverture du Pôle Science Ouverte au sein de la Bibliothèque Universitaire de Valrose en 2026.

M. Ali DOUAI remercie Mme Anne BROGINI pour sa présentation et laisse la parole aux Conseillers et Conseillères pour leurs questions.

Un conseiller s'interroge sur le taux de 82% d'article non lus en Sciences Humaines dans l'étude présentée, en particulier pour la sociologie.

Mme Anne BROGINI indique que les données étudiées sous l'appellation Sciences Humaines ne comprennent pas la sociologie. Dans les études anglo-saxonnes, les Sciences Humaines regroupent les domaines de la littérature, civilisation et humanité. Le domaine de la sociologie est inclus dans le domaine des sciences sociales.

Un conseiller remercie Mme Anne Brogini et Mme Sarah HURTER-SAVIE pour toutes ces informations sur la Science Ouverte. Il s'interroge tout d'abord sur les archives de la recherche au niveau local et national et son intégration dans le périmètre d'activité de la Science Ouverte. D'autre part il s'interroge sur l'archivage systématique des mémoires de Master. Il indique qu'il est impossible de savoir si un-e étudiant-e d'un établissement a traité le même sujet q'un-e étudiant-e en master. Il constate une déperdition de la documentation relative aux études de master. Il précise qu'il serait intéressant de faire bénéficier les étudiant-es et l'établissement de ce travail produit.

Mme Anne BROGINI confirme que la plateforme [DUMAS](#) permet de déposer en ligne les mémoires de Master. Elle indique que seuls les mémoires les meilleurs sont déposés sur la plateforme. Concernant les critères de qualité des mémoires, il a été laissé le choix aux jurys du master et directeur de recherche de décider.

Mme Sarah HURTER-SAVIE ajoute que le dépôt des mémoires de Master pose une problématique administrative. Règlementairement, les bibliothèques ont vocation à assurer l'archivage des thèses et non des mémoires de Master qui sont des documents administratifs. L'Université Côte d'Azur a engagé une réflexion sur l'archivage des documents administratifs. Dans le cadre de la DIBSO, il est possible de faciliter la mise en ligne des meilleurs mémoires de Master. Pour ce qui concerne les archives de la recherche, tout laboratoire qui serait intéressé peut contacter la DIBSO pour un accompagnement car cela fait partie de ses missions.

Une conseillère remercie les intervenantes pour leur présentation très intéressante. Elle souligne néanmoins la complexité de la publication et la science ouverte en particulier.

Il s'interroge sur la différence entre Epi-revel et HAL.

Mme Sarah HURTER-SAVIE indique que HAL permet le dépôt d'articles, y compris dans le cas d'un article qui a été déposé chez un éditeur historique payant ou en mode hybride. HAL est la garantie de garder la maîtrise de notre recherche.

Pour ce qui concerne Epi-revel, la plateforme d'origine se dénommait Revel et permettait la publication de revues en Sciences Humaines et Sociales. Cette plateforme était issue des Presses Universitaires du Campus Carlone qui ont été transformées en une plateforme numérique sur le modèle diamant (l'établissement finance l'infrastructure et les ressources humaines nécessaires pour la publication en ligne). Ce sont des revues construites avec des comités éditoriaux qui sont publiées sur cette plateforme ainsi que des séminaires et des colloques car Epi-revel est devenue une plateforme de production de contenus scientifiques.

La conseillère s'interroge sur la consultation de cette plateforme par des personnes extérieures à Université Côte d'Azur. Elle s'interroge sur la mise en place d'un projet d'une envergure plus étendue que l'Établissement.

Mme Anne BROGINI, précise qu'il faudrait pour cela créer un groupe de travail qui puisse être pérennisé sur le long terme. Idéalement, elle souhaiterait transformer Epi-revel en plateforme « OPENAZUR publications » qui serait une plateforme scientifique d'excellence de l'établissement.

Mme Sarah HURTER-SAVIE indique également que cette plateforme à vocation à accueillir toute publication. Néanmoins, le soutien d'une revue demande un investissement très important.

Historiquement, les revues présentes sur Epi-revel sont poussées sur Open Edition car c'est une plateforme internationale à haut critère d'éligibilité et qui permet une visibilité plus importante. Epi-revel se positionne aussi comme une pépinière pour sensibiliser et permettre l'ouverture de revues.

Une conseillère remercie Mme Anne BROGINI et Mme Sarah HURTER-SAVIE pour leur présentation ainsi que le travail effectué tout au long de l'année sur la Science Ouverte car ce sujet est extrêmement important. Elle indique que les chercheurs et chercheuses manquent de formation sur la législation en vigueur et notamment ce qui peut être déposé sur les plateformes. Elle s'interroge sur la possibilité pour la DIBSO de proposer des formations sur cette thématique. Elle s'interroge également sur la publication des données, particulièrement en SHS où certaines données sont soumises au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Mme Sarah HURTER-SAVIE indique que la mise en place de formation pourrait se révéler être trop généraliste sur le sujet. En effet, les problématiques rencontrées sont souvent très spécifiques et ne permettent pas de faire des formations globales. Elle invite les chercheurs et chercheuses à utiliser le « guichet services pour la recherche » sur la plateforme GLPI qui permet d'entrer en contact avec les personnes référentes dans les différents domaines de la Science Ouverte. D'autre part, si des besoins sont identifiés pour une équipe, un groupe ou une thématique plus construite, la DIBSO est tout à fait disposée à proposer des formations spécifiques pour accompagner les chercheurs et chercheuses.

Un conseiller s'interroge sur la diffusion de la Science au grand public qui ne s'orientera pas vers le site de l'Université pour s'informer. Il s'interroge sur l'utilisation d'autres moyens de communication pour diffuser les données à ce type de public.

Mme Sarah HURTER-SAVIE précise que les données et publications proposées sur les plateformes sont accessibles sur tous les moteurs de recherche.

En outre, Mme Anne BROGINI indique que le [Service Science et Société](#) est en charge de créer des liens entre l'ensemble des acteurs de la Recherche d'Université Côte d'Azur et les publics notamment autour des 5 axes stratégiques de développement de la culture scientifique dans l'établissement :

- La médiation et la diffusion des connaissances scientifiques
- Le développement des dispositifs de médiation favorisant les rencontres Art et Science
- La formation des acteurs à la médiation scientifique
- Le développement de sciences et recherches participatives
- L'aide à la décision publique grâce à l'expertise des chercheuses et chercheurs.

Un conseiller souhaite remercier la DIBSO pour ces formations, en particulier pour l'utilisation de l'outil [sciencesconf](#) qui est très pratique pour organiser des colloques ou conférences. Il est possible de déposer sur HAL à partir de l'outil sciencesconf. Il s'interroge sur les liens de cet outil avec Epi-revel.

Mme Sarah HURTER-SAVIE précise qu'Epi-revel est une plateforme d'éditorialisation déposée sur HAL. Afin de produire une revue Epi-revel, il est nécessaire de la déposer sur HAL. Les équipes de la DIBSO accompagnent notamment les chercheurs et chercheuses sur ce point.

Pour ce qui concerne l'articulation entre sciencesconf et Epi-revel, il n'y a pas de lien actuellement. Mme Sarah HURTER-SAVIE invite le conseiller à contacter la DIBSO afin de transmettre cette demande au Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) pour mieux articuler les outils entre eux.

Un conseiller souligne également que toutes les publications Epi-revel sont disponibles sur HAL ce qui renforce la
Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

visibilité. Il s'interroge sur l'autorisation des directeur-ices de recherche pour la publication des doctorant-es lors des colloques. En effet lors des doctoriales ou des colloques de doctorant-es, il est demandé la validation du directeur ou de la directrice de recherche ce qui n'est pas le cas dans les actes de colloques.

Mme Sarah HURTER-SAVIE précise que la DIBSO n'a pas vocation à faire de l'évaluation scientifique. Elle préconise bien sûr une relecture par les pairs et la vérification des publications car c'est la qualité des publications de l'Université qui est en jeu. Elle ajoute que la DIBSO sensibilise très fortement à la citation et au droit d'auteur.

M. Ali DOUAI remercie Mme Anne BROGINI et Mme Sarah HURTER-SAVIE pour leur présentation et les échanges avec les conseillers et conseillères.

II.4.- Présentation du bilan d'activité du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Intervenant-es:

Mme Anne-Sophie GINON, Présidente du Comité d'Éthique de la Recherche

M. Yves STRICKLER, Président du Comité d'Éthique de la Recherche (jusqu'à la fin du mois d'Août 2024)

Annexe : CER_Bilan CER pour CAC 6 mars 2025

M. Ali DOUAI indique que M. Yves STRICKLER, intervient aujourd'hui en qualité Président du CER jusqu'à la fin du mois d'Août 2024 pour présenter le bilan 2024 du Comité.

Mme Anne-Sophie GINON, présidente du CER depuis le 1^{er} septembre 2024 présentera également les activités du CER et proposera aux conseillers la désignation de 2 nouveaux membres suite à la vacance des sièges de « socio-anthropologie et de « représentant des usagers ». Il laisse la parole aux intervenant-es pour leur présentation.

M. Yves STRICKLER indique qu'il a cessé ses fonctions en date du 1^{er} septembre et que Mme Anne-Sophie GINON a présidé la séance du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) du 13 septembre 2024.

Il précise que le Comité d'Éthique de la Recherche (CER) continue à fonctionner avec des membres dévoués qui souhaitent aider et accompagner les chercheurs et les chercheuses dans les protocoles de recherche proposés. Il précise que l'augmentation de l'activité du CER a nécessité au cours de l'année 2024 l'ajout de plusieurs sièges afin de répondre aux demandes. Il rappelle que lors de la création du CER en 2019, celui-ci était composé de 14 membres et qu'il en compte aujourd'hui 21.

En 2019, le CER traitait environ 5 à 6 dossiers par séance. Une séance était consacrée à l'exposé des dossiers et une séance pour des échanges plus approfondis sur les dossiers tous les 2 mois. Au cours des années, le nombre de dossier a évolué vers une dizaine de dossiers par mois et leur nombre continue d'augmenter.

Il précise que le Comité d'Éthique de la Recherche ne comporte aujourd'hui que 2 membres d'origine. Cela atteste d'un renouvellement des sièges qui permet une implication de tous et toutes.

M. Yves STRICKLER indique que 109 dossiers ont été traités du 1^{er} Janvier au 1^{er} Septembre 2024 et 95 ont obtenu un avis favorable. Parmi les 14 dossiers restants, un a fait l'objet d'un abandon et 13 sont en cours de traitement. L'augmentation du nombre de dossiers traités se poursuit et le Comité d'Éthique de la Recherche devra probablement déployer de nouvelles procédures afin de maintenir la qualité des avis et ne pas imposer aux membres du CER une charge trop lourde de travail qui est réalisée en sus de leur tâches professionnelles hebdomadaires.

M. Yves STRICKLER souhaite faire part de toute la confiance qu'il porte à Mme Anne-Sophie GINON pour prendre sa suite à la présidence du comité de par ses compétences et sa personnalité.

Le renouvellement des sièges et de la présidence permet au CER de maintenir une dynamique et de nouvelles idées, nécessaires pour assurer sa mission d'accompagnement du respect de l'éthique et de l'intégrité scientifique.

Il laisse la parole à Mme Anne-Sophie GINON, nouvelle présidente du Comité d'Éthique de la recherche depuis le 1^{er} Septembre 2024.

Mme Anne-Sophie GINON remercie M. Yves STRICKLER pour son soutien et sa disponibilité dans cette période de transition de la présidence pour le CER.

Elle précise que le nombre total de dossiers traités en 2024 s'élève à 195 dont 102 avis rendus. Le CER connaît un pic d'activité qui perdure sur le début de l'année 2025. Les séances qui se déroulent une fois par mois sont très chargées avec en moyenne de 15 à 20 dossiers à examiner.

En lien avec la [fédération des Comités d'Éthique de la Recherche](#), il est constaté que cette augmentation est observée dans plusieurs Universités, en particulier sur les dossiers médecine pour les établissements qui disposent de Centres Hospitaliers Universitaires en leur sein.

Une des solutions envisagées consisterait à augmenter le nombre de membres tout en prenant en compte le temps de formation qui est environ de 5 mois à compter de la nomination. Une autre proposition serait de faire appel à des Professeurs émérites. Mme Anne-Sophie GINON souligne l'importance du temps de débat multidisciplinaire et de rédaction qui est essentiel à la constitution de l'avis afin d'orienter au mieux les chercheurs et chercheuses.

Elle indique qu'elle reviendra vers le Conseil Académique lors d'une prochaine séance afin de faire des propositions pour répondre à l'augmentation conséquente des dossiers.

Dans le domaine de la Médecine, elle ajoute que les dossiers demandent plus de temps à analyser car certaines recherches sont soumises à l'avis du Comité de Protection des Personnes (CPP). Le CER prononce régulièrement des avis de renvoi motivés pour une présentation du dossier au CPP.

M. Yves STRICKLER ajoute que lorsqu'un-e chercheur-e doit déposer un dossier devant le CPP et ne le fait pas, il ou elle s'expose à une incrimination pénale d'un an d'emprisonnement et d'une amende. Un avis du CER ne peut remplacer un avis obligatoire édicté dans la loi n°2012-300 du 5 mars 2012 relative aux recherches impliquant la personne humaine.

M. Ali DOUAI remercie M. Yves STRICKLER et Mme Anne-Sophie GINON pour leur présentation et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Une conseillère s'interroge sur la raison de l'augmentation des dossiers et si cela est dû au dépôt de dossier avant l'acceptation des financements. D'autre part, elle s'interroge sur les liens entre le CER et la déléguée à la protection des données (DPO).

Mme Anne-Sophie GINON indique la DPO, Mme Alice BRETON, est membre invitée permanente du Comité d'Éthique et de la Recherche et participe aux réunions.

M. Yves STRICKLER ajoute que l'avis du CER est indépendant de l'avis de la DPO concernant le Règlement Général sur la protection des données (RGPD). Il est souvent précisé dans les avis du CER qu'il est conseillé de s'informer sur la question.

Mme Anne-Sophie GINON précise également que le délai de traitement est d'au moins 3 mois pour les dossiers déposés à la DPO. Il n'est donc pas possible actuellement de synchroniser les deux avis.

Mme Anne-Sophie GINON indique qu'il y a une augmentation notamment des dossiers de médecine mais également une universitarisation des formations en santé et particulièrement des études d'infirmier-ères. Cela fait partie des différentes explications de l'augmentation des dossiers. Les étudiant-es infirmier-ères en Master 2 sont tenu-es de déposer des travaux de thèse. Depuis le mois de Janvier, 4 dossiers relèvent de cette nouvelle formation.

M. Yves STRICKLER ajoute qu'un autre facteur contribuant à l'augmentation des dossiers semble être la demande de certains éditeurs d'un avis éthique avant toute publication.

Concernant la prise en charge des dossiers financés ou non, Mme Anne-Sophie GINON précise que le CER ne demande pas le statut du financement des dossiers dans le formulaire de demande. Le dossier est étudié quel que soit son statut de financement.

II.5.- Nomination de nouveaux membres du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Intervenante :

Mme Anne-Sophie GINON, Présidente du Comité d'Éthique de la Recherche

Annexes :

CER_Lettre de motivation Mme SIRNA

CER_CV Mme SIRNA

CER_Lettre de motivation Mme ARMINO

CER_CV Mme ARMINIO

Mme Anne-Sophie GINON indique que 3 départs ont eu lieu dans le courant de l'année 2024. Pour chaque siège vacant, un appel est lancé auprès du Collège des Études Doctorales (CED) si cela concerne un siège doctorant-e et auprès des EUR pour les sièges du collège 1 afin de solliciter des candidatures.

Elle précise que les lettres de motivation et les CV des 2 candidates sont à la disposition des conseillers et conseillères (cf. Annexes CER_). Dans le cas d'une validation de leur nomination (pour 4 ans), les 2 nouvelles membres pourront prendre en charge des dossiers à partir du mois de Juin 2025.

Il s'agit aujourd'hui de valider le remplacement de Mme Marie LESCLINGAND (siège socio-anthropologie, collège 2) et de M. Nicolas ROBY (siège représentant-e des usagers), par respectivement, Mme Francesca SIRNA et Mme Marie ARMINIO.

M. Yves STRICKLER et Madame Anne-Sophie GINON souhaitent remercier chaleureusement les membres du comité qui quittent leur fonction, Mme Marie LESCLINGAND, M. Tobias SCHEER et M. Nicolas Roby, pour leur implication constante et de grands apports pour l'établissement.

Un appel à candidature sera lancé auprès des EUR concernées pour le siège vacant en Sciences Humaines et Sociales suite au départ de M. Tobias SCHEER. Par ailleurs, Mme Anne-Sophie GINON informe les membres du Cac qu'une invitée infirmière en pratiques avancées, Mme Laurence ROUX-Castello a été nommée au sein du CER.

Suite aux différents échanges, M. Ali DOUAI propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote concernant la nomination des deux nouveaux membres du CER.

Le Conseil Académique adopte à l'unanimité la nouvelle composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) présentée en séance du Conseil Académique du 6 mars 2025 à savoir :

- ***La désignation de Madame Francesca SIRNA au titre du Siège vacant en « Socio-anthropologie » (collège 2) - (58 voix POUR)***
- ***La désignation de Madame Marie ARMINIO au titre du Siège vacant « représentant-e des usagers » (collège 2) - (58 voix POUR)***

II.6.- Classement de l'Appel à Projet (AAP) Région SUD Recherche 2025

Intervenante :

Mme Marina MOLINO-LOVA, Chargée de projet nationaux et européens, Maison de l'Europe et des Territoires (MET) à la Direction du Développement International et Europe (DDIE)

Annexes :

AAP Région SUD PACA 2025_Cadre

AAP Régions SUD PACA 2025_Présentation CAc 06.03.25

AAP Région SUD PACA 2025_Tableau de suivi et classement VF

Les formulaires de dépôts étaient à la disposition des conseillers et conseillères mais ne seront pas publiés pour des raisons de confidentialité.

Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI) indique que le point sera présenté en deux temps avec tout d'abord une présentation par la Maison de l'Europe et des Territoires (MET) au sein de la Direction du Développement International et Europe (DDIE) sur le cadre de l'appel ainsi qu'un historique des dossiers présentés l'année dernière. D'autre part, dans une deuxième partie, un focus sur les dossiers présentés cette année et un retour de la réunion qui s'est tenue le lundi 3 mars 2025 afin d'étudier et de proposer le classement des projets.

Mme Johanna ZERMATI laisse la parole à Mme Marina MOLINO-LOVA pour sa présentation de l'appel à projets Région SUD 2025.

Mme Marina MOLINO-LOVA indique que l'appel à projet est proposé chaque année et a pour objectif de soutenir le développement de projets de recherche s'inscrivant dans les filières stratégiques et/ ou les technologies clés :

- Interinstitutionnels et interdisciplinaires
- De plateformes technologiques
- De projets de recherche à caractère exploratoire

Les projets contribuant au plan climat régional, au renforcement de la recherche en matière d'intelligence artificielle et au Plan Sud Ingénieur de la région (depuis cette année) sont sélectionnés en priorité.

Elle précise que les projets peuvent être déposés dans le cadre de 3 volets (général, plateforme ou exploratoire) avec un taux de financement maximum de la région de 50% (cf. Annexe AAP Régions SUD PACA 2025_Présentation CAc 06.03.25).

Mme Marina MOLINO-LOVA présente également les résultats de l'appel à projets de l'année 2024. Elle rappelle que 6 projets avaient été présentés dont 2 sur le volet plateforme, 3 sur le volet exploratoire et 1 sur le volet général. La Région SUD a financé 3 de ces projets pour un total de 199 881€ :

- « InterSurgery » de l'Institut de Chimie de Nice (ICN/ UMR 7272) pour le volet Plateforme
- « LEENUP » du Groupe de Recherche en Droit Économie et Gestion (GREDEG / UMR 7321) pour le volet Plateforme
- « OT_NeuroCom » du laboratoire Motricité Humaine, Expertise, Sport, Santé (LAMHESS / UPR 6312) pour le volet Exploratoire

Elle présente ensuite les critères d'évaluation des projets issus de la région (cf. Annexe AAP Régions SUD PACA 2025_Présentation CAc 06.03.25).

Elle indique que suite à l'avis du Conseil Académique plénier, les dossiers seront soumis sur la plateforme du Conseil Régional au plus tard le 10 mars. Le Conseil régional devrait publier les résultats dans le courant du mois d'octobre.

Pour l'année 2025, trois candidatures ont été reçues dont deux sur le volet plateforme et 1 projet sur le volet exploratoire.

Mme Johanna ZERMATI remercie Mme Marina MOLINO-LOVA pour sa présentation.

Elle précise qu'une réunion préparatoire regroupant les rapporteur-es sollicité-es pour l'expertise des projets s'est tenue le 3 mars 2025 afin d'échanger sur les dossiers suite aux rapports rédigés par les conseillers et conseillères (2 rapporteur-es par projet) et de proposer un classement.

Elle indique qu'il est attendu par la Région un classement général des projets et présente la proposition des rapporteur-es :

Volet	Acronyme	Titre complet	Thématique	Laboratoire	Résumé	Coût Total du projet HT	Montant subvention CR PACA sollicité	Cofinancement	Classement Général	Classement par Volet
Exploratoire	TRICYCLE	Recyclage des plastiques par dissolution et solvolysé	CHIME	ICN	Le projet porte sur le développement de processus de recyclage des polymères (les thermoplastiques et les thermodurcissables). Il explore le recyclage physique par dissolution/précipitation ainsi que le recyclage chimique des polymères réticulés. Le but est de récupérer des polymères de haute qualité, comparables aux matériaux vierges, et de réduire la pollution par les microplastiques. Cette méthode permet également de supprimer les substances ajoutées non intentionnellement (NIAS).	111 542 €	66 925 €	10 000€ Ressources propres laboratoire 34 616,0€ Projet Européen SUSPENSE (A)	1/3	1/1
Plateforme	MEB-FEG-3DMICA	Une nouvelle dimension pour l'imagerie ultrastructurale en biologie sur la Côte d'Azur (avec un MEB-FEG)	BIOLOGIE/SANTE	CCMA	L'objectif de ce projet est de développer à Nice l'imagerie ultrastructurale nanométrique en 3D par l'acquisition d'un microscope électronique à balayage à émission de champ, permettant de faire des images à haute résolution avec des techniques « d'Array tomography » et de « Serial Block Face ». Ces techniques permettent des reconstructions de l'organisation et des interactions des compartiments intracellulaires dans le volume 3D d'une cellule ou les interactions cellulaires dans un tissu complexe, voire dans un petit organisme entier. La compréhension des systèmes en sera nettement améliorée. La plateforme MICA est accessible à l'ensemble de la communauté scientifique et industrielle, suivant la charte IBISA	494 175 €	120 000 €	310 000€ AAP ARC (cancer et vieillissement) (S) 54175 € Unica Fonds extraordinaires (S) 10 000€ Fonds propres CCMA	2/3	1/2
Plateforme	FragilFragrance	Captation et analyse du volatolome des matières premières naturelles utilisées en parfumerie	CHIME	2IP APC	Le projet s'intéresse à l'analyse des molécules volatiles odorantes issues de matières premières naturelles et de leurs produits transformés par l'acquisition, l'acquisition d'un GC-TOFMS avec unité de désorption thermique L'enjeu est de capturer ces composés de manière précise pour évaluer leur qualité, leur conformité et leur authenticité, notamment dans des secteurs comme la parfumerie et l'osnologie. Pour cela, des techniques comme la SPME (Microextraction sur phase solide), la SBSE et la HSSE seront utilisées.	209 410 €	83 680 €	100 000€ Financement IdEx Université Côte d'Azur (PIA) (A) 25 730€ Fonds propres	3/3	2/2

Une conseillère s'interroge sur personnes qui ont qui ont expertisé les dossiers.

Mme Johanna ZERMATI indique que ce sont des conseillers et conseillères du Cac qui ont été sollicité-es afin d'expertiser les dossiers (2 rapporteur-es par projet). De plus, une réunion préparatoire s'est tenue en amont du Cac le 3 mars 2025 afin de préparer une proposition de classement.

Un conseiller s'interroge sur les projets financés l'année dernière et le suivi du classement proposé par le Cac par la Région.

Mme Marina MOLINO-LOVA confirme que la Région SUD a suivi le classement du Conseil Académique dans la sélection de ses dossiers l'année dernière.

Les conseillers et conseillères sollicité-es pour l'expertise des dossiers sont invité-es à présenter les projets souhaitant être déposés dans le cadre d'appel à projet de la Régions SUD.

En tant qu'une des rapporteur-es, une conseillère présente le projet « Tricycle » de l'Institut de Chimie de Nice (ICN / UMR 7272)

Elle indique que c'est un projet exploratoire excellent. Il s'agit dans ce projet de proposer de nouvelles méthodes de recyclage par voie chimique du plastique. L'avantage de la méthode proposée consiste au recyclage de plastique thermodurcissables qui pour l'instant n'étaient pas recyclables. En effet, seulement 9% des plastiques produits sont recyclables. En outre, ce recyclage n'est possible que par le biais d'une méthode mécanique ce qui ne permet pas de conserver toutes les propriétés du plastique d'origine.

La méthode de ce projet s'appuie sur un solvant, le plus respectueux de l'environnement possible afin d'obtenir des polymères de qualité équivalente aux polymères initiaux. Le projet scientifique est particulièrement intéressant et offre des retombées sociétales très importantes. Il s'inscrit dans le plan climat et émerge également à l'axe intelligence

artificielle car pour identifier les différentes du recyclage, le porteur du projet a développé des outils d'intelligence artificielle.

Une conseillère s'interroge sur l'avancée scientifique du projet et pourquoi cette méthode n'a pas été mise en place plus tôt.

La rapporteuse en charge de l'expertise du dossier précise que l'équipe qui porte ce projet est spécialiste des bioplastiques. D'autre part, la difficulté dans ce domaine de recherche est d'identifier les solvants adéquates. La méthodologie scientifique adoptée par ce projet permettra de cibler les solvants adaptés pour la réalisation du recyclage.

M. Ali DOUAI s'interroge sur le classement des projets et pourquoi le projet « Tricycle » a été positionné en premier.

La rapporteuse du projet « Tricycle » indique qu'il ne présentait aucun défaut lors de l'expertise tant au niveau scientifique qu'au niveau du montage financier. Elle indique que la qualité du projet l'a emporté sur l'accessibilité des projets du volet plateforme à une communauté plus large.

Concernant le projet « MEB-FEG-3DMICA » du Centre Commun de Microscopie Appliquée (CCMA), un des rapporteur-s en charge de l'expertise, indique que ce projet pourra doter le CCMA d'un microscope électronique à balayage performant pour des analyses et image en trois dimensions. De nombreux laboratoires pourront profiter de cet outil tant dans les domaines de la biologie en santé humaine et des plantes que la chimie des matériaux. La seule interrogation concernant ce projet réside dans les cofinancements proposés. En effet, une part importante du financement est suspendu au résultat de l'AAP ARC (cancer et vieillissement).

Mme Johanna ZERMATI précise que suite à la décision de la Région SUD concernant les projets sélectionnés, l'établissement accompagnera le CCMA dans la mise en place du cofinancement de ce projet.

M. Ali DOUAI s'interroge sur le classement du volet plateforme et ce qui a permis de départager les 2 projets.

Une rapporteuse en charge d'une expertise précise que le choix s'est principalement basé sur l'intérêt scientifique et l'ouverture de projet « MEB-FEG-3DMICA » a une large communauté.

Un des rapporteur-es sollicité présente le projet « FragiliFragrance » de l'Institut d'Innovation et de Partenariats Arômes Parfums Cosmétique (2IP APC). Il précise que le 2IP APC propose des prestations de services en recherche et développement pour différentes industries dans les domaines des arômes et parfums et vinicole. L'appareil demandé permettra l'analyse de substances très volatiles odorantes (volatolome) pour évaluer leur qualité, leur conformité et leur authenticité, notamment dans des secteurs de la parfumerie et l'œnologie. Ce projet dispose d'un intérêt économique extrêmement fort mais présente moins d'intérêt scientifique que le projet « MEB-FEG-3DMICA » pour la communauté dans son ensemble.

Mme Johanna ZERMATI précise que les avis concernant chacun des projets se trouvent dans le tableau de classement mis à la disposition des conseillers et conseillères et sont proposés ci-dessous :

Pour le volet exploratoire, le projet « Tricycle » de l'Institut de Chimie de Nice (ICN / UMR 7272) propose d'explorer une voie de recyclage basée sur la dissolution/précipitation ou la solvolysse des plastiques qui permet de récupérer des polymères purs et de qualité comparable à celle des matériaux vierges. Un des avantages notables de cette méthode est qu'elle pourrait, entre autres, s'appliquer au recyclage des polymères thermodurcissables, rétifs aux techniques conventionnelles de recyclage. Il porte donc sur le développement d'une méthode écologique qui s'attache à une solution pour réduire les déchets de type plastique. En ce sens, le projet s'intègre tout à fait dans le Plan Climat, axe prioritaire de la région SUD, et correspond à l'une des filières stratégiques de la Région, à savoir les écotechnologies. Il émerge également à l'axe Intelligence Artificielle qui sera utilisée pour identifier les différentes étapes du recyclage qui seront suivies par des méthodes croisées de calorimétrie et de spectroscopie. Les questions scientifiques sont bien posées et les réponses qui seront apportées auront des retombées applicatives extrêmement importantes dans le domaine industriel et dans celui de l'environnement.

Pour le volet plateforme, l'objectif du projet « MEB-FEG-3DMICA » du Centre Commun de Microscopie Appliquée (CCMA) est de donner une nouvelle dimension pour l'imagerie ultra-structurale en biologie sur la Côte d'Azur. Se doter de moyens automatisés pour imager à l'échelle nanométrique, en trois dimensions, l'ultrastructure cellulaire en microscopie électronique à balayage, sera un atout pour de nombreux projets de recherche développés par les équipes de la Région. L'acquisition de ce nouvel équipement bénéficiera à l'ensemble des domaines de la biologie niçoise en santé humaine et des plantes ainsi que la chimie des matériaux.

De plus, il sera ouvert à l'ensemble des utilisateurs de la Région, et plus largement, comme le sont déjà les outils du CCMA et de MICA, pour le milieu académique, industriel et la formation de nos étudiant-es, universitaires ou en école d'ingénieur, et cela sur une base transparente et non discriminatoire.

L'objectif du projet « FragilFragrance » de l'Institut d'Innovation et de Partenariats Arômes Parfums Cosmétique (2IP APC), également dans le volet plateforme vise à analyser les molécules volatiles odorantes issues de matières premières naturelles et de leurs produits transformés. L'analyse de ces molécules est essentielle pour évaluer la qualité et l'authenticité des matières premières et des produits transformés.

Cet appareil permettra l'analyse de substances très volatiles odorantes (volatolome) pour évaluer leur qualité, leur conformité et leur authenticité, notamment dans des secteurs comme la parfumerie et l'œnologie. Cet équipement permettra d'acquérir de nouvelles connaissances visant à optimiser les pratiques agricoles (vini- et viticoles mais aussi dans la culture des plantes à parfums) afin de maximiser la présence des composés clé des arômes tout en minimisant les intrants.

Cette demande présente donc un intérêt économique majeur pour les différents projets partenariaux avec des entreprises régionales.

Suite aux exposés de Mme Marina MOLINO - LOVA, Chargée de projets nationaux et Européens à la Maison de l'Europe et des Territoires (MET), de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la DRVI et la présentation des projets par les rapporteur-es et les échanges, M. Ali DOUAI propose de procéder au vote.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité :

- ***Au classement de l'Appel à Projets Région SUD Recherche 2025 présenté en séance du Conseil Académique le 6 mars 2025 pour le volet exploratoire. (58 voix POUR)
Projet TRICYCLE (1/1)***
- ***Au classement de l'Appel à Projets Région SUD Recherche 2025 présenté en séance du Conseil Académique le 6 mars 2025 pour le volet Plateforme. (58 voix POUR)
Projet MEB FEG 3DMICA (1/2)
Projet FragilFragrance (2/2)***
- ***Au classement général de l'Appel à Projets Région SUD Recherche 2025 présenté en séance du Conseil Académique le 6 mars 2025 pour tous les volets. (58 voix POUR)
Projet (volet exploratoire) Tricycle 1/3
Projet (volet plateforme) MEB FEG 3DMICA 2/3
Projet (volet plateforme) FragilFragrance 3/3***

III.- Formation

III.7.- Tarifs reprise d'études (diplômes nationaux)

M. DOUAI accueille M. Hubert LASSERRE Directeur de la Formation Continue pour présenter la politique tarifaire FC sur les diplômes nationaux.

M. LASSERRE précise que deux documents seront soumis au vote du Conseil : d'une part, une proposition relative à la politique tarifaire de la formation continue et d'autre part, la grille tarifaire des diplômes nationaux et des MSc.

Concernant le premier document, il fait part d'un seul changement avec le passage des tarifs Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et validation d'Etudes Supérieures (VES) des doctorants de 5000 € à 6000 €. Cette augmentation substantielle est liée à une augmentation des coûts compte tenu d'un nombre de membres de jury venant de pays étrangers qui va croissant qui génèrent des frais de transport et d'hébergement importants qui n'étaient plus couverts

avec un tarif à 5000 €. Hormis ce point il n'y a pas de changement notable par rapport à l'année dernière.

Le droit additionnel pour frais de structure qui compense partiellement les coûts additionnels correspondant à des prestations administratives demeure à 25 €.

Les autres tarifs sont maintenus en l'état, ils concernent :

- Le tarif modulaire sur cursus diplômant pratiqué dans le cas où la demande ne concerne qu'une partie d'un diplôme et où les droits spécifiques sont calculés au prorata du tarif formation continue,
- Le tarif modulaire sur cursus non diplômant qui permet une adaptation non seulement au coût de revient mais également aux tarifs pratiqués par la concurrence,
- Le taux horaire du financement par le Pass Sud Formation de la Région Sud – PACA qui permet le financement de demandeurs d'emploi grâce au soutien de la Région.
- Le taux horaire du contrat de professionnalisation qui est défini par les opérateurs de compétences dans le cas d'une contractualisation entre un employeur et un stagiaire.

Concernant le second document, il est proposé la validation d'une augmentation de 4,8 % correspondant à la hausse des prix depuis 2023, M. LASSERRE rappelle qu'il y avait déjà eu l'an dernier une augmentation tarifaire de 5,2 % arrondi à la centaine d'euros supérieure, de manière à compenser cette pratique, cette année les arrondis seront appliqués sur la centaine inférieure. Il précise que cette régularisation est importante car si par le passé les deux tiers des financements portaient sur le tarif 1 incluant un accompagnement par des financeurs officiels et uniquement un tiers des demandes relevait de l'autofinancement individuel de l'utilisateur, depuis 3 ans la tendance s'est inversée et seulement un tiers des demandes relève de financeurs, les deux tiers restants sont donc financés directement par l'utilisateur dans une situation économique plutôt défavorable. Il est précisé que l'augmentation de tarif qui précéda celle de l'an dernier avait eu lieu en 2014 et que depuis lors et jusqu'en fin 2024 l'augmentation générale des prix selon l'INSEE était à +18,02%, il n'a donc pas été question pour l'établissement de transposer systématiquement les augmentations du niveau de vie. M. LASSERRE ajoute que les charges ont globalement augmenté dans une proportion nettement supérieure au 4,8% et souligne la nécessité d'équilibrer les comptes du service de formation continue afin de ne pas être déficitaire conformément à l'obligation qui lui est faite par la loi.

Il explique ensuite que la hausse de 4,8 % a été validée par 7 composantes dans leur processus interne de prise de décisions et que 6 autres ont choisi le maintien des tarifs antérieurs, les EUR SPECTRUM et HEALTHY ont fait une analyse beaucoup plus fine en fonction de leur marché respectif et ont, selon les cas, augmenté ou maintenu leurs tarifs. Il est fait observer que des tarifs de l'UFR Médecine qui n'apparaissaient pas précédemment sont présentés ce jour, ils concernent des parcours du master d'ingénierie de la santé rattachés désormais à l'UFR Médecine qui ne dépendent plus de l'EUR HEALTHY et également la capacité d'orthophonie. Il est précisé que la seule composante qui, pour l'instant, n'a pas demandé de tarifs spécifiques est l'UFR d'Odontologie qui est en train de réfléchir à la mise en place de ce type de tarif pour l'année suivante, les éléments de formation continue étant de plus en plus présents dans le cadre de ces cursus.

Il est ensuite indiqué qu'en termes de champs scientifiques l'essentiel des contrats et des conventions touche le domaine de la santé, l'économie-gestion et l'INSPE avec entre 60 et 70 parcours de licence et de master qui accueillent des publics de formation continue. Les 3 diplômes les plus concernés étant le master Ingénierie de la santé, le master MAE sous ses différentes modalités pédagogiques et le master MEEF premier degré. Il est souligné que tous les parcours des diplômes nationaux de l'établissement sont ouverts à la formation continue, l'aspect professionnalisant apparaissant systématiquement.

M. LASSERRE informe enfin de la mise à jour des tarifs des MSc avec seulement un tarif dont l>IDEX a demandé l'adaptation, il s'agit du tarif du MSc « Biocontrôle pour la santé des plantes » qui passe de 6500 € à 7000 €, les autres tarifs restant inchangés.

A M. OTTAVI qui s'interroge sur la pratique des arrondis au niveau des tarifs, M. LASSERRE répond que l'objectif est de faciliter la compréhension des tarifs par les usagers en évitant des chiffres à virgule et de faciliter le travail de la Direction de la Formation Continue de manière à éviter des erreurs de gestion sur des tarifs beaucoup trop précis. Il est donc recherché une modalité qui ne se fasse pas systématiquement au détriment du public et que sur une longue période elle n'ait pas un impact majeur sur le sur le tarif. Ainsi si l'an dernier, des arrondis à la centaine supérieure avaient été validés, de manière à compenser afin qu'il n'y ait pas de décrochage à la hausse sur les montants facturés à l'utilisateur, la posture change d'une année sur l'autre avec des arrondis supérieurs ou inférieurs qui s'appliquent de manière homogène à l'ensemble des formations sur une année complète. Il précise toutefois qu'au-delà du tarif

général, chaque composante a la possibilité de mener sa propre politique en fonction d'autres critères tels que par exemple la concurrence du secteur privé.

M. FOURNIER rappelle ensuite son intervention au CAC du 7 mars 2024, au cours de laquelle il avait attiré l'attention sur la situation de certains enseignants certifiés et agrégés relevant du Ministère de l'Éducation Nationale qui lorsqu'ils obtiennent un congé de formation viennent s'inscrire à UniCA en formation continue et doivent s'acquitter de frais d'inscription élevés, il s'était donc interrogé sur une position peu favorable de l'université vis à vis de ces collègues qui viennent en confiance vers l'établissement, M. LASSERRE avait répondu qu'il essaierait de trouver une solution avec ses homologues du rectorat, M. FOURNIER souhaite donc savoir si des discussions ont pu avancer sur ce point.

M. LASSERRE confirme qu'un travail a été initié par monsieur le Directeur Général des Services sur les tarifs applicables en fonction du statut des personnes concernées mais qu'il n'a pas eu de retour à ce jour. M. FOURNIER rappelle que les personnels enseignants du secondaire dans l'enseignement supérieur peuvent prétendre à des exonérations en leur qualité de personnels de l'Université mais qu'il n'en va pas de même pour ceux qui sont en poste dans les lycées et collèges de l'Académie. M. LASSERRE confirme qu'il n'y a pas eu d'avancée dans la discussion sur ce point pour une prise en charge de ce type de public par le Rectorat.

Aux interrogations de Mme LEMAIRE sur la définition des différents types de formation continue M. LASSERRE répond que relèvent de la formation continue les personnes qui ont interrompu leur formation initiale. Partant de là trois situations se distinguent avec des tarifs différents :

- Le tarif 1 qui se justifie pour un candidat pris en charge par un financeur sur des fonds mutualisés (employeurs, opérateurs de compétences, CPF, France Travail, ANFH pour les hospitaliers, AGFI pour le volet handicap etc..)
- Le tarif 2 s'applique aux personnes qui reprennent leurs études et qui ont des comptes à rendre nécessitant un suivi pédagogique et administratif assez coûteux et concerne essentiellement des demandeurs d'emploi qui n'ont pas de prise en charge.
- Le tarif 3 correspond à la formation permanente tout citoyen ayant droit de reprendre ses études, il s'applique pour tous les cas qui ne relèvent pas des deux situations précédentes, cette situation n'est pas soumise à des droits spécifiques car elle n'est assortie d'aucune prestation de suivi ou d'adaptation, le candidat s'acquitte donc du tarif de formation initiale conformément à la circulaire Bonnafous de 2014.

M. LASSERRE répond ensuite à M. BRAU qu'il ne dispose pas de personnel chargé de faire du benchmarking qui permettrait d'établir des comparatifs et des études de marché au cas par cas, mais que des comparaisons sont régulièrement effectuées avec les autres universités qui font apparaître que les tarifs d'UniCA se positionnent généralement à un niveau légèrement supérieur à la moyenne des autres établissements.

M. LASSERRE précise ensuite à la demande de Mme LAUDATI que les contrats de professionnalisation sont bien gérés par la Formation Continue et constate qu'ils deviennent de plus en plus rares compte tenu de l'aide de l'état aux entreprises qui disparaît alors que ces contrats ont un impact sur la capacité d'intégration professionnelle extrêmement intéressant.

la politique tarifaire de la formation continue et la grille tarifaire sont approuvés avec 42 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions.

III.8.- Bilan exonérations 2024-25 et politique d'exonération 2025-2026

M. DOUAI accueille Mme Cécile SABOURAULT vice-présidente Développement International.

Il fait part, tout d'abord, une remise en contexte des 3 documents présentés dont les 2 premiers portent sur la partie bilan et le 3ème concerne sur le projet de délibération qui sera soumis au vote pour application en 2025/2026 dans la trajectoire déjà présentée par Stéphane AZOULAY, vice-président du CA, en séance du 19 décembre 2024.

Il est rappelé que le conseil d'Administration avait voté, en sa séance du 17 décembre, un projet de budget validé par les recteurs qui prévoit des économies à hauteur de 9,6 millions d'euros et incluait la suppression de l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants étrangers extra-communautaires à partir de l'année 2025/2026. Il convient à présent de soumettre au vote une délibération qui met en application ce qui a été validé par le CA, le projet soumis ayant fait l'objet d'échanges avec les composantes afin de prendre en compte leurs spécificités. Ainsi, il est indiqué dans l'un des derniers articles qu'à partir de l'année 2025/2026 il n'y aura plus d'exonération partielle des droits différenciés pour les néo entrants, les cas d'étudiants extracommunautaires hors convention internationale déjà présents à Université Côte d'Azur qui ont été exonérés en 2024/2025 étant considérés un peu plus haut dans le texte.

Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

Il est prévu pour ces situations deux traitements spécifiques :

- le premier concerne l'ensemble des étudiants dans un même cycle ou changeant de cycle et qui sont dans une situation de progression : l'exonération sera réappliquée de manière automatique sans décision à prendre par une composante, cette exonération se poursuivant les années suivantes jusqu'à la fin du cursus,
- le deuxième s'applique aux étudiants en situation de réorientation interne ou de redoublement : il est proposé que ce soit les composantes concernées qui se prononcent de manière individuelle selon les mêmes critères retenus les années précédentes qui sont la francophonie et l'excellence. M. DOUAI précise à la demande de Mme BERLOTTI qu'aucune autre condition n'est imposée pour ce cas et que l'intégralité de la décision appartiendra à la composante.

A Mme OURIACHI qui note une ambiguïté entre les articles 2 et 5, M. CREMOUX indique qu'il a été repris à l'article 5 des dispositions déjà existantes dans les délibérations des années précédentes stipulant qu'il appartient aux composantes de faire remonter l'identité des étudiants retenus selon les critères d'excellence et de francophonie pour le périmètre défini par l'article 2. M. DOUAI confirme qu'il s'était également interrogé sur la rédaction de ces articles mais qu'elle répond à la demande des services juridiques.

M. DOUAI répond ensuite à Mme LEMAHIEU que la limite de 10% est un rappel à la loi qui stipule qu'à l'échelle d'un établissement, les exonérations de tous types ne peuvent excéder 10% des étudiants inscrits. M. CREMOUX précise qu'outre les exonérations des droits différenciés, il existe aussi des exonérations sur critères sociaux ou de personnels pour leur propre compte ou celui de leurs enfants qui relèvent de la politique interne de l'établissement et dont la loi fixe un plafond pour l'ensemble à 10% des effectifs globaux de l'établissement. Il ajoute que ce seuil est respecté puisqu'à ce jour le total des exonérations pour l'année en cours se situe juste au-dessus des 5%.

M. CREMOUX répond ensuite à Mme BERLOTTI qui s'interroge sur le rôle à venir de la commission d'exonération que cette commission n'avait pas la main sur les droits différenciés et que son périmètre se limite aux droits nationaux et qu'elle n'est donc pas impactée par la délibération proposée.

Mme LEMAIRE fait part de ses interrogations sur une possible révision de cette politique d'exonération compte tenu d'une évolution positive probable de la dotation depuis que le budget a été voté au Conseil d'Administration avec notamment un compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions qui ne devrait plus être à la charge de l'établissement. M. DOUAI répond qu'à ce jour aucune notification définitive n'a été transmise et que la notification pour service doté qui est parvenue à l'établissement fait apparaître une baisse de 3 millions d'euros par rapport à l'an dernier, la compensation à 100% du CAS Pensions demeurant toujours incertaine.

M. DOUAI ajoute qu'il n'est pas en mesure de savoir, à ce jour, si la règle qui sera votée aura un caractère structurel et définitif ou un caractère temporaire. Il rappelle un contexte national tendu dans lequel des rectorats ont pris la main sur le budget de certaines universités avec une décision d'appliquer le décret sans aucune nuance et une période où UniCA est en cours de d'audit par la mission d'inspection de l'IGESR (commandée par la gouvernance d'UniCA). Les inspecteurs ont procédé à des entretiens ces jours derniers et reviendront au mois d'avril pour rencontrer l'ensemble des directions de laboratoire et d'EUR une délégation du Conseil Académique ainsi que des syndicats, un rapport étant attendu au mois de mai pour donner les bases de la construction du budget 2026. L'idée de la gouvernance n'est pas de rester sur un statu quo ni d'affirmer qu'il va pouvoir être possible de revenir à la situation précédente. Le budget à construire pour 2026 devra redonner un certain nombre de marges de manœuvre qui permettront de discuter certaines décisions prises à la fin de l'année 2024. Mme LEMAIRE souhaite cependant savoir si le conseil d'administration a rediscuté des réductions qui étaient envisagées compte tenu d'une situation où le budget sera plus important que prévu, M. DOUAI répond que rien de concret ne permet d'affirmer à ce jour que la situation budgétaire va s'améliorer avec une SCSP inférieure de 3 millions d'euros à celle de l'an dernier. Il souligne que le budget a été validé par le Recteur et que l'objectif pour l'établissement était d'éviter à tout prix que le Rectorat ne prenne la main à ce niveau. Il ajoute que dès que l'établissement le pourra, il ne manquera pas de se remettre dans une situation d'arbitrage plus équilibré et précise qu'il n'est pas possible de reporter le vote d'aujourd'hui compte tenu que l'établissement accuse déjà un retard dans le délai de publication des tarifs qui lui est imposé.

Mme LEMAIRE aurait toutefois souhaité que soit trouvée une formulation qui laisse davantage de marge de manœuvre si de bonnes nouvelles impactant le budget venaient à arriver prochainement afin d'éviter de s'engager dans des économies d'une telle ampleur. Elle fait ensuite part de ses interrogations sur les formules de calcul du dénominateur dans le fichier excel présenté. M. CREMOUX précise qu'il s'agit de la formule de calcul donnée par le Ministère.

A Mme OURIACHI qui souhaite savoir quelles seraient les conséquences d'une opposition du CAC à la proposition de délibération, M. DOUAI précise que le vote du CAC remontera au CA à qui il appartiendra de prendre la décision finale
Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

et que si la délibération n'est pas votée il pourra être envisagé par défaut l'application stricte du décret ou qu'un délai soit accordé afin qu'une nouvelle délibération puisse être proposée.

Mme OURIACHI pense, suite aux débats qui se sont tenus en séance le 19 décembre, que cette délibération va avoir un impact sur les inscriptions des étudiants extracommunautaires compte tenu des prix qui seront affichés et qu'en terme budgétaire l'établissement s'expose à une perte de ressources.

M. DOUAI répond que l'hypothèse de construction de cette ligne budgétaire prenait en compte une baisse de 10 à 20% des recettes la première année au regard des observations effectuées sur les établissements qui ont déjà mis en œuvre cette politique.

Mme LEMAIRE fait part de calculs qu'elle a elle-même effectués et indique qu'elle ne parvient pas à retrouver le montant qui avait été donné par M. AZOULAY, elle pense que la somme dégagée par l'économie faite sur la base de la suppression de ces exonérations ne peut excéder un million d'euros. M. DOUAI répond que le calcul s'est effectué sur une base de 250 étudiants assujettis potentiels non exonérés et de 1000 assujettis exonérés sur les 2 dernières années, avec une hypothèse de 15% en moins sur ceux qui ne seraient plus exonérés et en tenant compte de la proportion de près de 2/3 des étudiants inscrits en 1er cycle et 1/3 en 2nd cycle, on arrive ainsi à l'estimation qui avait été communiquée de l'ordre d'1,5 millions à 1,8 millions.

M. CREMOUX précise que les droits différenciés diffèrent en fonction du cycle avec des montants de 2770 € sur le 1er cycle et 3770 € sur le 2nd cycle et indique qu'une projection faite sur la base des chiffres actuels et sur l'hypothèse où il ne serait plus procédé à aucune exonération de droits différenciés, ferait apparaître une économie de près de 3,2 millions d'euros qui ne correspond cependant pas au projet de délibération présenté puisque des exonérations sont maintenues dans le cadre de poursuites d'études.

M. BELLET s'interroge sur la cohérence de la politique de la gouvernance compte tenu d'une note adressée à la communauté universitaire en décembre 2023 le Président qui s'était déclaré favorable à l'exonération des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires.

Suite à ses interrogations relatives aux doubles inscriptions M. CREMOUX précise qu'un étudiant qui n'est pas exonéré devra s'acquitter dans ce cas deux fois des droits différenciés.

M. BAILLY-BECHET fait part de ses craintes que la décision prise aujourd'hui ne finisse par revêtir un caractère permanent et voit dans la décision de faire payer les étudiants étrangers un signal négatif par rapport à la politique de d'UniCA menée jusqu'ici et qui se voulait inscrite dans une démarche d'innovation et d'excellence internationale. Il conviendrait donc, de son point de vue de mener une action qui puisse démontrer de manière symbolique l'attachement d'UniCA à cette dimension internationale.

Mme SABOURAULT fait part de 2 options qui iraient dans ce sens, avec la compensation du paiement des droits différenciés par le versement de bourses aux étudiants, cette solution étant toutefois compliquée à mettre en œuvre compte tenu de la situation financière de l'établissement et d'autre part le projet d'établir des conventions avec des partenaires internationaux qui, au-delà de simples échanges d'étudiants puissent porter sur de la diplomation. Il convient donc de mettre en place de vrais partenariats car jusqu'ici l'Université recevait des étudiants extracommunautaires sans qu'il y ait d'accord avec les établissements d'origine ainsi le niveau d'excellence peut parfois interroger pour certains étudiants. L'idée de créer des partenariats internationaux durables permettrait dans ce cadre l'application de droits nationaux pour les étudiants concernés qui entreraient dans des programmes d'échanges et ne seraient pas comptabilisés dans le nombre d'étudiants assujettis aux droits différenciés.

M. DOUAI rappelle la situation d'urgence fin décembre et début janvier qui a conduit à envisager rapidement des perspectives d'économies immédiates et dont les retombées ne soient pas à attendre pour les années 2026 ou 2027, les leviers permettant d'augmenter les recettes ou de diminuer les charges dès 2025 étaient peu nombreux et peu satisfaisants. Il rappelle que si la mission d'inspection a été convoquée à la demande de la gouvernance, c'est justement pour trouver des solutions visant à atteindre un équilibre grâce à l'intervention de personnes qui ont une vision nationale et une vraie expertise.

Mme LEMAIRE regrette la décision envisagée car elle pense qu'il sera difficile de revenir en arrière, elle aurait préféré que l'établissement fit le choix de suspendre pour une année les primes d'intéressement. M. DOUAI fait observer qu'il a quand même été fait le choix de les réduire de 50% et il rappelle que toutes les mesures prises ont d'abord fait l'objet de discussions avec les composantes et qu'elles sont le résultat d'un équilibre trouvé entre leurs différentes positions, ainsi concernant la question des droits différenciés il est constaté selon les secteurs disciplinaires et à l'intérieur même d'un secteur disciplinaire, une très grande hétérogénéité de positionnement. De la même manière concernant

l'intéressement certaines composantes étaient favorables à son maintien en l'état et d'autres à sa réduction ou encore à sa suspension. L'équilibre qui a été trouvé ne constitue pas la base d'un nouveau régime qui a vocation à se pérenniser, l'idée étant de retrouver des marges de manœuvre qui permettront d'avoir un débat plus apaisé sur les choix qui seront à faire dans le futur.

A M. BARBIERI qui, en sa qualité de membre de la commission des finances, a été informé que des groupes de travail devraient se mettre en place et qui s'interroge à ce sujet, M. DOUAL précise que cette commission est une commission du Conseil d'Administration et qu'il convient donc de se rapprocher de la vice-présidence du CA ou la présidence pour avoir une réponse à ce sujet.

Le projet de délibération proposé relatif à l'exonération des droits différenciés est approuvé avec 26 voix pour, 23 voix contre et 10 abstentions.

III.9.- Certificat "mes expériences internationales à UniCA"

Mme SABOURAULT présente ce certificat. Elle rappelle un contexte de promotion des activités internationales et en particulier de la mobilité physique pour l'ensemble des étudiants et également des personnels. Concernant la mobilité des étudiants au cours de leur cursus universitaire, bien qu'un travail soit mené pour la développer depuis plusieurs années, il apparaît encore complexe de faire partir les étudiants que ce soit sur des mobilités classiques c'est à dire d'une durée d'un semestre ou sur des mobilités qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet du type de ceux proposés par l'alliance européenne Ulysseus. L'Établissement recevant donc des injonctions à promouvoir la mobilité et à mieux reconnaître l'ensemble des expériences internationales tout au long du cursus universitaire d'un étudiant, a souhaité mettre en place un certificat qui reconnaîtrait l'ensemble des expériences internationales acquises au cours du parcours étudiant au vu d'une liste qui a été établie. Ces expériences peuvent concerner les mobilités physiques de courte durée (entre 5 et 30 jours) ou de longue durée (de 2 mois à 12 mois maximum) ou des mobilités hybrides associant un module en ligne et une mobilité de courte durée à la suite (d'un minimum de 5 jours) et de la mobilité virtuelle liée à des apprentissages entièrement en distanciel mais également des activités d'internationalisation telles que la participation à des webinaires ou à des ateliers permettant aux étudiants de s'initier à l'internationalisation et de leur donner finalement envie d'effectuer une mobilité physique.

Ce certificat d'expérience internationale constituera un complément au diplôme qui permettra aux étudiants de valoriser toutes leurs expériences dans leur parcours d'internationalisation suivis à Université Côte d'Azur. Différents niveaux ont été introduits sur ce certificat : Silver, Gold et Platinum et seront attribués en fonction des activités que les étudiants vont suivre tout au long de leur scolarité. Le niveau Silver sera lié au suivi du parcours sur deux années de la licence, le niveau Gold nécessitera d'avoir suivi le parcours sur les 3 années sans mobilité physique et le niveau Platinum pourra être atteint en ayant suivi le parcours sur les 3 années avec une mobilité physique hybride ou longue. Pour le master il est prévu un niveau Gold pour de la mobilité virtuelle associée à des activités d'internationalisation et un niveau Platinum pour de la mobilité physique et il en ira de même pour les doctorants. Il est parallèlement envisagé d'augmenter le portefeuille d'activités qui sont disponibles à la fois à UniCA et avec les partenaires en distanciel. Il y a actuellement 2 types d'activités d'internationalisation : soit « at home » c'est à dire au sein de l'établissement proposés sous la forme de webinaires notamment dans le cadre de réseaux (Ulysseus, Unis pour le climat, U7+, etc..), soit sous la forme d'ateliers dans le cadre du groupe « meeters » qui concernent des étudiants d'Université Côte d'Azur formés pour aider les étudiants internationaux qui arrivent à l'université, les activités proposées pouvant concerner la gestion d'un budget, la rédaction d'un CV, des conseils d'aide pour se présenter à des stages ou pour préparer une mobilité internationale.

A M. FOURNIER qui s'interroge du choix de faire référence à des métaux pour les différents niveaux, Mme SABOURAULT répond qu'il s'agit de la terminologie qui est classiquement utilisée à l'international.

Aux interrogations de Mme SIBILLE concernant le tableau présenté en annexe Mme SABOURAULT explique que les étudiants qui auront suivi les expériences internationales au cours de leur cursus licence sans avoir effectué de mobilité physique ne pourront valider le niveau Gold que s'ils ont validé d'autres types d'actions avec notamment les activités qui se développent au sein des COIL (Collaborative Online International Learning) où des enseignants d'établissements partenaires de pays différents proposent des activités pédagogiques communes.

Le projet final est que ce certificat intégré au supplément au diplôme puisse permettre de favoriser l'employabilité des étudiants ou leurs poursuites d'études.

Mme SABOURAULT répond ensuite à Mme FEDELE que le certificat est ouvert à tous les étudiants d'UniCA quel que soit leur niveau et qu'il faut entendre par Licence ou Master le niveau L ou M, soit l'ensemble des étudiants du premier

Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

cycle ou du deuxième cycle.

Mme SABOURAULT précise ensuite à la demande de Mme BERTOLOTTI qu'une mobilité virtuelle peut consister à participer à une activité d'échange tel qu'un webinaire ou un workshop et non pas à assister simplement à une conférence en ligne. Elle précise qu'il n'y a toutefois pas d'obligation à ce que les mobilités virtuelle et physique soient liées pour obtenir un niveau Platinum.

A M. OTTAVI qui s'interroge sur l'existence d'équivalents à ce certificat dans d'autres universités Mme SABOURAULT indique qu'à sa connaissance il n'existe rien de tel dans les universités françaises où les expériences internationales sont plutôt reconnues dans les cursus selon le souhait des responsables de formation, alors que la volonté d'UniCA est de le déconnecter de l'offre de formation, en revanche de tels dispositifs existent au niveau international où la reconnaissance de ce type d'activités est beaucoup plus développée.

M. FOURNIER fait part de ses interrogations sur les possibilités de valorisation du côté des enseignants et sur la manière dont peuvent être déclarées les activités qu'ils mettent en place dans ce cadre, il fait part d'expériences personnelles en ligne avec une collègue d'une université italienne et ses étudiants, qu'il ne sait pas comment valoriser.

Mme SABOURAULT invite les enseignants à se rapprocher de la Direction du Développement International afin qu'ils formalisent ce type d'activités pour qu'elles soient reconnues par l'établissement et les nouvelles activités proposées pourront ainsi alimenter le portefeuille des activités existantes.

M. DOUAI souligne par ailleurs le rôle des étudiants qui sont demandeurs pour que certaines de leurs activités, telles que par exemple celles liées à l'engagement, soient reconnues et qu'ils puissent bénéficier d'une forme de labélisation de la part de l'établissement.

Mme LEMAHIEU fait part de ses interrogations sur l'existence d'une plateforme où un étudiant qui ne peut effectuer une mobilité physique pourrait trouver les autres formes de mobilités proposées. Mme SABOURAULT répond que sur la plateforme Ulysseus un certain nombre de propositions est déjà présenté avec notamment, des cours de langue de premier niveau en distanciel réalisés par les partenaires de l'alliance européenne et qui seront évalués afin de participer à la certification proposée.

Elle précise par ailleurs que les étudiants reçoivent l'information via l'ENT, sur tous les ateliers et événements accessibles sur la plateforme de mobilité move-on, sur le site de la DDIE ou sur la plateforme Ulysseus.

M. TANTI pense qu'un effort sur la communication auprès des étudiants reste encore à effectuer, Mme SABOURAULT confirme que l'information pourra être diffusée dès que le dispositif aura été validé et précise que les premières étapes consisteront à présenter le certificat dans le passeport étudiant en première année, dans les amphithéâtres d'entrée de master et dans les écoles doctorales, la mobilité doctorale ayant connu un grand essor ces dernières années.

M. TANTI fait toutefois observer qu'un certain nombre d'étudiants considère le suivi de leur master à l'étranger comme une expérience risquée, les conditions d'encadrement n'étant notamment pas les mêmes. Mme SABOURAULT répond qu'elle est bien consciente de cet écueil et que c'est une des raisons pour lesquelles sont prévues des mobilités virtuelles et hybrides.

Le certificat "mes expériences internationales à UniCA" est approuvé avec 54 voix pour et 5 abstentions.

III.10.- Calendrier pédagogique 2025-2026

M. CREMOUX présente le calendrier (cf document en annexe), il précise qu'aucune évolution n'est à noter par rapport à l'an dernier sinon que le calendrier des examens a pu être recalé par rapport aux jours fériés ou aux pauses pédagogiques.

Il précise à la demande de Mme DEMARIA que les festivités printanières consistent en un rassemblement festif des étudiants de l'ensemble des composantes à Nice, au jardin Albert Ier le 20 mars après-midi.

A Mme SIBILLE qui trouve la date choisie particulièrement inopportune par rapport au calendrier des enseignements et qui souhaiterait un report de cette demi-journée sur la semaine de Pâques, M. CREMOUX répond que cette date est fixée par la Direction de la Vie Universitaire qui la communique à la DF et qu'il convient donc d'adresser sa demande à cette direction.

M. DOUAI rappelle, suite à la demande de Mme OURIACHI, que ce calendrier constitue un point de départ prévoyant les dates limites qui doivent être respectées et que les dates de rentrées le 25 août permettent de répondre à la demande de certaines formations mais ne s'impose pas aux autres.

De la même manière concernant les périodes enjeux, M. CREMOUX explique à la demande de M. BAILLY-BECHET que

Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

les dates indiquées correspondent aux périodes dans lesquelles elles doivent s'insérer et qu'il en va de même pour les périodes jury. M. DOUAI ajoute que la période enjeu n'est pas figée et que si un portail souhaite déborder sur la deuxième semaine de septembre, il peut en faire la demande.

Mme OURIACHI est toutefois étonnée que des enseignements puissent débuter en août alors que le Rectorat n'autorise pas le recrutement d'enseignants stagiaires avant le 1er septembre. M. CREMOUX répond qu'il convient de distinguer la situation d'un enseignant stagiaire qui signe un contrat avec le Rectorat de celle d'un étudiant.

M. DOUAI rappelle que les dates de début des enseignements sont laissées aux choix des formations et donne l'exemple de l'EUR CREATES sur le campus Carlone qui ne commence que fin septembre. A contrario M. HURON fait part d'un besoin pour les formations d'experts-comptables à commencer avant le début septembre. M. CREMOUX ajoute que la « semaine 1 enseignement » peut aussi faire l'objet pour certaines formations de réunions de pré-rentree. Mme POTOT regrette que soit laissée aux composantes la possibilité de convoquer des étudiants pouvant être éloignés géographiquement pour une seule journée ou demi-journée en août. M. DOUAI précise que cette semaine d'août est très peu utilisée et qu'elle ne concerne que des situations ponctuelles très spécifiques et qu'elle peut être liée à des obligations règlementaires notamment vis-à-vis du CFA. Il indique que pour l'instant il n'a eu connaissance d'aucune opposition de la part des étudiants sur ce point.

Mme LAUDATI fait part de ses interrogations sur le fait que soient prévues des dates de remontées de notes pour le premier et le second semestre alors que dans son EUR il avait été préconisé de passer à l'annualisation des évaluations. M. CREMOUX répond qu'il est précisé sur la semaine du 6 juillet : « Date limite jury Semestre 2 et annuel », l'annualisation ne concernant pas toutes les formations.

A Mme OURIACHI qui s'interroge à propos des compétences transversales qui demeurent en Contrôle Terminal, M. DOUAI répond que c'est essentiellement l'Anglais qui est concerné et qu'un point sur la situation de l'ensemble des CT doit être fait prochainement. M. CREMOUX précise que dans tous les cas des examens terminaux seront à prévoir pour les étudiants qui disposent d'aménagements particuliers mais que les effectifs convoqués seront bien moins nombreux et le nombre de salles à mobiliser sera donc moindre.

Le calendrier universitaire 2025/2026 est approuvé avec 54 voix pour et 5 abstentions

III.11.- Dispositions relatives aux inscriptions 2025-2026

M. CREMOUX indique qu'il n'y a sur ce point-là pas non plus de grands changements par rapport à 2024/2025. (cf projet d'arrêté en annexe)

Un premier changement à l'article 3 concerne les étudiants qui ont un statut sportif de haut niveau ou artiste de haut niveau qui font souvent des mobilités en cours d'année pour répondre à des nécessités liées à leurs pratiques, ils intégreront donc la liste des cas dont l'inscription est possible jusqu'au 22 mai 2026.

Un second changement concerne les réorientations pour lesquelles 3 périodes de demande étaient affichées : une concernait le premier semestre, une autre le second semestre et une dernière concernait la situation spécifique des étudiants de LAS qui souhaitaient se réorienter. Compte tenu qu'il y a de moins en moins de demandes relatives au dernier cas, avec seulement 10 enregistrées cette année, la 3ème période a été supprimée, les dernières modifications de la maquette des études de santé ayant entraîné une diminution des abandons et des réorientations des étudiants en LAS.

Les Dispositions relatives aux inscriptions 2025-2026 sont validées avec 58 voix pour 1 abstention

III.12.- Demande d'accréditation de la Licence Professionnelle Assurance Banque Finance

M. DOUAI fait part du contexte de cette proposition de réouverture de la LP « Assurance Banque Finance » qui vient au terme d'un processus assez long débuté en juillet dernier lors de premières discussions avec la direction de l'IUT et le département Techniques de Commercialisation. Il rappelle que l'essentiel des licences professionnelles qui pouvaient préexister dans l'établissement et notamment de celles portées par l'IUT a été intégré en troisième année de BUT afin de s'inscrire dans le sens de la réforme, dans certains domaines cette intégration s'est faite sans difficulté mais dans d'autres cas tel que celui de la LP ABF il a été constaté une sorte de disruption par rapport aux dynamiques précédentes affectant directement le nombre, les profils et surtout l'insertion professionnelle des étudiants et notamment de ceux en alternance. Les entreprises ne reconnaissent plus le parcours spécifique au secteur bancaire qui a été proposé dans le BUT-TC et même d'un point de vue règlementaire les codes Rome avaient disparu, les

Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

recrutements ont donc sérieusement chuté créant une situation complexe pour l'IUT et ses partenaires. Il souligne donc un diagnostic particulier pour le cas de cette LP et précise que l'idée n'est pas d'aller dans une démarche plus large de réouverture des anciennes LP. Des discussions avec d'autres IUT et des vice-présidents d'autres établissements ont fait apparaître qu'ils n'ont pas fait ce choix d'intégration au BUT pour ce domaine-là.

Il a donc été décidé un re-paramétrage de la formation à cout constant, le dossier a été soumis pour avis préalable à la DGESIP car la démarche revient à demander une accréditation hors vague contractuelle, la DGESIP a rendu un avis favorable au mois de janvier et demande maintenant l'avis des conseils de l'établissement. Le dernier CNESER portant sur les accréditations hors vague ayant lieu le 9 avril, il n'a pas été possible de reporter le dossier au prochain CAC Plénier du 10 avril.

M. DOUAI accueille M. Boualem ALIOUAT Directeur de l'IUT, connecté en visio-conférence.

M. ALIOUAT précise qu'il s'agit d'une LP qui avait été créée en 2003 se substituant à un DTA (diplôme de technologie approfondie) préalablement existant et qui répondait à une très forte demande du secteur professionnel. Dans le cadre de la réforme qui a transformé les DUT (sur 2 ans) en BUT (sur 3 ans) la LP avait été abandonnée pour devenir un parcours du BUT (parcours Business Développement et Management de la Relation Client, orientation Assurance Banque Finance) plus généraliste. Cette perte de spécialisation a fait que le diplôme ne correspondait plus à l'offre du marché a entraîné une chute du nombre de candidats qui est passé de 241 en 2021 à 42 en 2023. Cette chute brutale s'explique en outre par le fait que le code diplôme du BUT 3 n'était plus associé au secteur de la finance, faisant ainsi obstacle à l'obtention des accréditations professionnelles nécessaires pour l'exercice de certains emplois dans le secteur bancaire qui est de ce fait en train d'envisager le déploiement d'autres types de formations. Le BUT offre par ailleurs des possibilités de poursuites d'études beaucoup plus importantes qui éloignent les étudiants de l'insertion professionnelle directe attendue par le secteur. M. ALIOUAT précise que le retour à la LP se fait à coup constant puisque à l'origine le diplôme était à 500 heures et qu'il est passé à 400 heures en s'appuyant sur une mutualisation de cours de BUT.

A M. BAILLY-BECHET qui s'interroge sur la situation de cette formation dans les autres universités, M. DOUAI répond que UniCA avait été le seul établissement à avoir basculé la LP ABF en BUT.

M. VIZZARI indique qu'avec l'arrivée des BUT le nombre de licences pro a considérablement diminué et s'interroge sur la possibilité de réouverture d'autres LP qui ont été fermées et qu'il aurait été peut-être pertinent de maintenir ouvertes. M. DOUAI indique que la tendance du ministère à l'heure actuelle est toujours d'amener les LP vers les BUT, toutefois après évaluation il a été observé sur ce dossier spécifique, que tous les signaux laissaient apparaître que le choix qui avait été fait était inapproprié. Il pense que lorsqu'il est constaté que le format ne correspond ni aux attentes des partenaires ni à celles des étudiants il convient de le revoir mais cette option ne peut être prise qu'au terme d'évaluations individualisées, au cas par cas. Il rappelle qu'une accréditation doit être demandée au ministère qui ne pourrait être obtenue si la demande portait sur un nombre trop important de LP.

A Mme BERTOLOTTI qui, constatant que la décision à prendre est liée à une dynamique étudiante, souhaiterait que soit demandé un retour des étudiants afin de savoir si la réouverture de la LP correspond bien à leurs attentes, M. DOUAI répond que l'ouverture étant demandée pour septembre 2025, cela pourra se faire a posteriori au cours de l'année prochaine. M. ALIOUAT précise que l'IUT espère une nette augmentation du nombre de candidats qui permettra des interactions beaucoup plus constructives avec le monde professionnel, il pense qu'une meilleure adéquation entre les contenus de la formation et les métiers qui leur seront proposés sera de nature à satisfaire les étudiants.

M. DOUAI précise ensuite à la demande de M. BELLET qu'une fois que les instances auront validé la demande d'accréditation, l'IUT reverra la maquette de la formation dans le détail.

A Mme LEMAIRE qui s'interroge sur les possibilités de poursuites d'études offertes au terme de cette formation, M. DOUAI précise qu'en LP il est attendu que 80% des étudiants s'insèrent professionnellement la tolérance de poursuites d'études étant de 20% contrairement au BUT où elles peuvent être envisagées plus largement. Il ajoute que lorsque les taux de poursuite d'études avoisinent les 50% en LP, l'HCERES émet généralement un avis défavorable et la LP est fermée.

A M. FOURNIER qui pense que les équipes pédagogiques n'ont pas de responsabilité quant à la poursuite d'études des étudiants, M. DOUAI répond qu'il peut aussi être reproché à certains masters d'avoir des recrutements trop orientés vers le vivier des diplômés de LP et M. CREMOUX rappelle que si les taux de poursuite d'études sont trop élevés il faut s'interroger sur l'intérêt du maintien d'une formation de ce type, M. DOUAI confirme que dans ce cas de figure il doit être envisagé de transformer la LP en un parcours de Licence Générale.

La demande de l'IUT d'accréditation de la LP assurance banque finance est approuvée avec 53 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

La séance est suspendue de 12H55 à 14h00.

IV.- Vie Universitaire

IV.13.- Bilan CVEC 2024 et perspectives 2025

M. DOUAI accueille Mme Laetitia COCHIN, Vice-Présidente Vie Etudiante et M. Pierre BARONE Directeur de la Vie Universitaire.

Mme COCHIN précise que le cadrage et les références aux textes qui régissent la CVEC sont indiquées dans le document joint. (cf document en annexe). Elle présente ensuite le bilan de 2024 pour l'ensemble des actions financées par des fonds CVEC que le CROUS perçoit et reverse à l'établissement en fonction du nombre d'inscrits qui se sont acquittés de la CVEC soit 29 749 étudiants en 2024 pour une somme de près de 74 € par étudiant, le reversement total s'est effectué en 2 fois et a concerné une somme de 2 209 307,49€ qui a constitué le budget dont la DVU a disposé pour financer des actions sur les thématiques réglementaires que sont l'accueil, la vie associative, la santé, la prévention, le sport et la culture :

- Accueil :

Les villages vie étudiante ont été conservés en 2024, ce dispositif fonctionne bien et est désormais pérennisé, il se décline sur différents campus et présente l'offre de vie étudiante à la rentrée pour que les étudiants prennent connaissance des différentes thématiques financées par la CVEC et des services dont ils peuvent bénéficier. 9 sites ont été concernés cette année. Les services de la DVU ont par ailleurs initié des déplacements dans les amphis pendant la période de prérentrée et pour une présentation de leurs missions par le biais d'une petite vidéo. un dispositif expérimental de mentorat d'accueil porté par l'AFEV et en collaboration avec le CROUS a été déployé pour la première année de Droit, l'idée étant de recruter des mentors (étudiants de L3 ou de Master) qui vont accompagner un étudiant dit « mentoré » qui est un nouvel entrant ayant plutôt été identifié dans le parcours « oui si », trente binômes ont ainsi pu être mis en place sur le premier semestre et continuent à fonctionner sur le deuxième semestre, un bilan de cette expérimentation va permettre d'évaluer la satisfaction des mentors et des mentorés afin de savoir si le dispositif peut être étendu. Il est souligné que ce dispositif s'inscrit dans le schéma directeur de la vie étudiante concernant l'amélioration de l'accueil des néo entrants.

- Vie de campus :

Mme COCHIN fait part d'actions pérennes positionnées sur deux axes :

- Un axe lié au développement durable avec la mission « écoresponsabilité » portée par Mme Émilie DEMOYNET qui propose une multitude d'activités sur les campus avec notamment des formations, et des ateliers tels que les repair-cafés qui attirent la participation nombreuse d'étudiants engagés et qui permettent aux différents dispositifs de fonctionner.
- Le second axe concerne la thématique « égalité » avec la présence d'une semaine de lutte contre les discriminations sur tous les campus incluant notamment des théâtres-forums. De plus, il a été cette année proposé une formation destinée aux associations étudiantes sur cette thématique.

- Accompagnement social :

Au-delà du soutien régulier au dispositif d'épicerie et de restaurant solidaire, il y a eu quelques innovations importantes en 2024 avec l'inauguration d'un frigo solidaire sur le campus Méliès et d'un dressing solidaire sur le campus Carlone. Le dressing solidaire a pour premier objectif d'aider des étudiants qui sont en difficulté et qui après un rendez-vous avec une assistante sociale peuvent bénéficier de « tickets vêtements », jusqu'à 10 tickets par an pouvant être attribués, ils permettent aux étudiants des visites au dressing où ils pourront choisir des vêtements sans aucune limitation de quantité. Le second objectif consiste à développer le troc afin de faire fonctionner ce dressing, toute personne pouvant venir prendre un vêtement en échange d'un vêtement amené. La première campagne qui a été lancée début décembre a permis la collecte de 400 kg de vêtements qui ont été triés et nettoyés, un travail énorme a été mené par l'équipe des assistantes sociales et par des étudiants, le système reposant sur leur présence quotidienne sur

le campus Carlone. Lorsque la deuxième campagne de collecte sera lancée une communication sera effectuée l'idée étant de fonctionner selon les saisons avec l'objectif de renouveler les stocks. Plus de 380 personnes sont déjà venues alors que l'ouverture s'est faite en fin de semestre et plus de 180 vêtements sont déjà sortis du dressing ouvert tous les jours entre 11 heures et 15 heures et tenu par des étudiants qui pourront prétendre au bon engagement.

Dans le cadre de la campagne de lutte contre la précarité menstruelle il est noté que l'établissement s'est doté de distributeurs de protections gratuites qu'il faut continuer à approvisionner.

Afin de venir en aide aux étudiants, le dispositif de prêt d'ordinateur à la bibliothèque se poursuit.

Le rôle essentiel des assistantes sociales est ensuite souligné avec près de 1500 rendez-vous pris l'année dernière, elles sont présentes sur le centre de santé ainsi que sur les différents sites.

Des permanences d'accès aux droits sont également organisées avec le concours de la CAF et de la CPAM en début d'année universitaire.

Il est ensuite précisé que la CVEC a participé cette année au financement des commissions hebdomadaires d'aide ponctuelle du CROUS auxquelles UniCA est associée.

-Soutien à la vie associative étudiante :

La politique de l'établissement s'inscrit dans la logique de renouvellement des conventions avec 3 associations étudiantes (UCA sport club, Face 06, AJC 06) et un projet avec une 4ème association est en cours de réflexion.

En 2024, cinq commissions Initiatives Etudiantes se sont tenues avec 47 projets et 26 associations soutenus pour un montant de 105 217 euros.

Des formations ont par ailleurs été proposées aux associations étudiantes sur les thèmes de l'égalité, des violences, des risques festifs et ont vocation à se poursuivre et à se développer dans le futur.

Une journée d'accueil et d'information des associations étudiantes est également organisée en début d'année et a permis de rencontrer les BDE.

Santé :

Il est noté la montée en puissance du centre de santé universitaire avec plus de 13 000 patients reçus par une équipe qui est désormais pluridisciplinaire et que ce centre a, bénéficié, par ailleurs, d'acquisitions de matériels.

M. BARONE précise que le concept repose sur un centre de santé polyvalent qui reçoit aussi des patients extérieurs à l'établissement avec cependant une orientation particulière sur un public de jeunes et d'étudiants et qu'il se focalise sur des besoins auxquels la médecine libérale ou hospitalière a dû mal à répondre pour ce type de publics. Le centre permet notamment aux étudiants d'obtenir des rendez-vous pour des consultations gratuites assez rapidement dans des spécialités telles que la gynécologie, la médecine du sport, la psychologie etc...

Il est par ailleurs souhaité d'élargir la réflexion sur le sujet de la nutrition et des troubles alimentaires traitée aujourd'hui essentiellement pour les sportifs de haut niveau.

Il souligne ensuite l'acquisition de matériels dans une logique d'amortissement avec tous les quatre ans en moyenne l'achat d'un appareillage important qui a concerné un échographe utilisé pour la médecine du sport, la gynécologie, la cardiologie, et en 2024 l'achat d'un dermatoscope suite à la demande d'un besoin en dermatologie qui avait été évoqué en CAC. Ce type d'acquisition étant coûteuse il est opéré une logique de mutualisation à la fois avec la médecine libérale et avec le CHU, des ressources propres peuvent ainsi être obtenues dans le cadre de partenariats qui permettent de rentabiliser ces équipements.

M. BARONE souligne par ailleurs que ce centre de santé universitaire s'inscrit dans une logique de formation et potentiellement de recherche, le dispositif ayant été récemment salué par le ministère qui envisage de le proposer comme modèle, compte tenu de la qualité de son fonctionnement et de son succès auprès des étudiants.

-Prévention :

Mme COCHIN informe de la présence des villages « santé sexuelle » sur les campus ainsi que de formations aux premiers secours en santé mentale pour lesquelles il est noté chaque année un nombre croissant de participants, elle souligne qu'au-delà des étudiants ces formations peuvent aussi concerner les personnels.

La prévention prend également la forme de distributions de kits mis à disposition des BDE notamment pour les soirées mais aussi d'actions de dépistage dans lesquelles sont engagés 8 étudiants qui font un travail d'information sur les campus.

- Sport :

Le sport constitue également un marqueur important d'UniCA avec 12 250 pratiquants et une montée en puissance observée chaque année, une offre très élargie avec 69 activités proposées, dont le déploiement nécessite 81 enseignants et encadrants, plus de 8000 heures de pratique étant proposées sur l'année. Un grand nombre de sorties (ski, randonnées ou activités nautiques) sont organisées pendant les weekends et permettent aux étudiants de l'ensemble des sites de pouvoir profiter du service UniCA sport. Mme COCHIN précise qu'un grand nombre d'espaces de pratique et d'infrastructures sportives est également mis à disposition des étudiants et génère des coûts liés à l'entretien et à de nombreux travaux de rénovation nécessaires. Le bon entretien de ces infrastructures permet cependant de développer des ressources propres puisqu'elles peuvent ainsi être louées à des organisations extérieures. De nouvelles structures ont notamment été créées avec notamment un projet de salle de sport à l'IUT de Fabron. L'accompagnement des sportifs de haut niveau a également connu une montée en puissance grâce à une équipe pluridisciplinaire qui dispose désormais d'un accompagnement pédagogique avec la mise en place de Flexétude, plus de 200 sportifs de haut niveau étant comptabilisés au sein de l'établissement.

- Culture :

Mme COCHIN fait part d'une offre culturelle intéressante et variée qui va croissant avec 18000 étudiants qui ont pu en bénéficier l'année dernière à un titre gratuit ou à un tarif de 5€.

La Direction de la Culture affiche la volonté de proposer chaque année aux étudiants un événement national à l'opéra afin de leur faire découvrir un milieu qu'ils ne fréquentent pas généralement de manière habituelle. Le spectacle proposé cette année a connu un tel succès que 2 représentations ont dû être prévues dans la même soirée pour satisfaire la demande.

Il est également noté un grand nombre de productions et de créations artistiques avec notamment deux fresques réalisées à Carlone dans le cadre de l'aménagement des campus. Une fréquentation record de « jazz à Valrose » a également été enregistrée avec 2000 entrées. 30 spectacles au total ont été proposés sur l'année, plus de 500 places étaient à gagner et il a été parallèlement mis en place un service d'autobus permettant l'accompagnement des étudiants en fonction de leur localisation géographique, des partenariats étant notamment en place avec le théâtre de Grasse ou d'Antibes. Les ateliers de création (d'écriture, de musique ou de mise en scène) prennent également beaucoup d'ampleur et permettent à tout étudiant de pouvoir s'inscrire dans une dynamique de création. 10 ateliers par semestre sont proposés et bonifiés pour les étudiants qui les suivent, une restitution des événements est prévue chaque année, plus de 4000 étudiants ont suivi ces ateliers, un succès particulier est observé pour le ciné-club proposé tous les lundis soir.

Des ambassadeurs de la culture se déploient sur les campus et vont au contact des étudiants, ils se composent d'un alternant et de deux emplois à temps plein compte tenu de l'importance de la programmation.

Mme COCHIN fait ensuite part d'un bilan chiffré correspondant aux postes demandés par le Rectorat et par le Ministère sur l'utilisation des fonds de la CVEC.

M. BARONE souligne que les éléments présentés ce jour relèvent uniquement le bilan financier de la CVEC pour une dotation de 2 209 307 €, le budget global de la vie étudiante se situant quant à lui autour de 2 620 000 euros, le différentiel reposant sur des ressources propres, des subventions et des appels à projets, le ministère encourageant les universités à trouver d'autres leviers que la CVEC pour financer la vie étudiante.

Concernant les perspectives 2025, un premier versement a été perçu en janvier de 1,2 millions d'euros correspondant à une somme de 46 € par étudiant, un deuxième versement est attendu pour le au mois de juillet, l'an dernier ce reversement était de 70 € par étudiant mais il pourrait être inférieur cette année compte tenu d'une réforme qui a prévu le reversement direct aux établissements privés d'une partie de la CVEC, ces derniers récupéreront également 46 euros par étudiant. Mme COCHIN informe par ailleurs qu'un amendement dans la loi de finance visant à supprimer totalement la CVEC a finalement été retiré.

Dans ce cadre, il est fait part des perspectives pour 2025 :

-Une des priorités de la DVU reste la communication même si des progrès sont constatés chaque année dans ce domaine, il convient de continuer à communiquer sur les services de vie étudiante et sur l'usage de la CVEC. M. BARONE
Conseil Académique n°2 du 06/03/2025

souligne que pour l'ensemble des thématiques l'ambition est de mettre en avant la communication qui va vraiment être déployée cette année avec des interventions sur les campus, dans les composantes, les services administratifs pour informer sur les missions de la DVU et pour pouvoir mobiliser un maximum d'acteurs.

- Un projet pour lequel la réponse du COMP est attendue et qui concerne la mise en place d'un guichet étudiant itinérant est envisagé, dans ce cadre, seront recrutés des étudiants qui vont se déplacer de façon régulière sur les sites pour aller à la rencontre d'autres étudiants et pour leur dispenser une formation sur les valeurs de l'université, et également leur présenter l'offre vie étudiante, l'objectif étant d'avoir un contact direct sur toute l'année avec les campus. Ce dispositif permettra en outre d'avoir une remontée plus rapide des besoins exprimés par les étudiants sur le terrain.

- La présentation du bilan CVEC en conseil étudiant afin que tous les étudiants élus puissent avoir la visibilité sur ce point est programmée.

-L'identification de toutes les réalisations CVEC en positionnant un petit logo ou une plaque afin de matérialiser l'ensemble des actions menées, telles que les rénovations de salles ou la mise à disposition d'équipements, sera poursuivie, le CROUS ayant de son côté initié une démarche dans le même sens.

-Les possibilités de donner la parole aux étudiants vont être développées conformément aux engagements pris dans le cadre du schéma directeur, l'idée étant de rencontrer les étudiants et de développer des échanges directs sur les points d'amélioration à identifier dans le cadre de thématiques proposée par Mme Emma BERTOLOTTI, Vice-Présidente Etudiante.

- Les partenariats vie étudiante seront renforcés compte tenu d'une offre de vie étudiante qui est très riche et qui peut intéresser certaines écoles récemment installées sur le territoire.

-La politique d'accueil avec aménagement des lieux de vie dans les campus sera poursuivie avec notamment l'ouverture prévue d'un tiers lieu sur saint Jean d'Angély qui sera dédié à l'engagement citoyen et l'accompagnement par le mentorat d'accueil pourra être renforcé en fonction du bilan qui va être produit.

- Il est prévu de développer le projet « frigo solidaires » avec l'ouverture d'une unité sur Saint Jean d'Angély, le projet reposant sur une convention conclue entre l'Université, le CROUS et le BDE d'ELMI, l'idée est que le CROUS mette à disposition tous ses invendus du jour dans ce frigo qui sera librement accessibles aux étudiants comme cela a déjà court sur le campus cannois. Mme ADAM précise qu'à Cannes le CCL a été associé à l'opération et qu'un cellier est également proposé parallèlement au frigo, Mme COCHIN indique que pour le frigo de St Jean d'Angely situé juste à côté du CROUS, il n'était pas souhaité d'autres produits que ceux fournis par cet établissement, compte tenu de la présence des épiceries solidaires à Nice proposant des produits secs et des produits de première nécessité. Le CROUS proposera par ailleurs aux étudiants du BDE une formation à la sécurité alimentaire. Un partenariat avec la banque alimentaire pourrait par la suite être envisagé. Elle précise que « les frigos solidaires » sont constitués en association créée durant la période de la crise covid dans le cadre d'une démarche menée auprès des restaurateurs qui mettaient à disposition leurs invendus du jour, et qu'UniCA est, à ce jour, la première université à avoir conclu un partenariat avec l'association des frigos solidaires. La gestion des frigos sera laissée aux BDE qui auront à charge l'approvisionnement du frigo, sur Cannes un système de QR code a été développé respectant la protection des données et l'anonymat des utilisateurs. Mme ADAM précise que ce système permet d'avoir un suivi du nombre d'utilisateurs et des denrées consommées, le frigo étant approvisionné quotidiennement du lundi au jeudi par le CCL, elle observe que les étudiants en sont très satisfaits et ont adopté un comportement raisonnable ne prélevant que les quantités de produits qui leur sont nécessaires. Mme COCHIN ajoute que si ces expériences fonctionnent bien elles seront appelées à s'étendre sur d'autres sites et qu'une réflexion est en cours concernant Sophia-Antipolis.

-Trois ateliers d'accompagnement par les Assistantes Sociales (ateliers Opti-courses) qui portent sur la problématique de la nutrition (comment bien manger, comment faire ses courses) ouverts aux étudiants vont être mis en place entre fin mars et mi-avril au centre de Santé.

- La deuxième campagne de collecte pour le dressing solidaire sera lancée la dernière semaine de mars.

- Un séminaire d'accueil avec les ambassadeurs relais santé et les ambassadeurs culture sera organisé à la rentrée si le guichet étudiant itinérant a pu se mettre en place.

- La téléconsultation est prévue d'être déployée sur le volet santé, il a donc été demandé au COMP un financement spécifique sur ce point.

- Les plages horaires du centre de santé vont être élargies : M. BARONE précise qu'une expérimentation sur une extension des horaires le soir au-delà de 17h00 ou le samedi matin a révélé que la demande était très forte sur ces créneaux.

- Le soutien aux associations étudiantes va se poursuivre, la DVU se tenant à leur disposition pour proposer ou financer des formations. Des formations obligatoires et labélisées sont en projet telles qu'elles se pratiquent déjà dans certaines universités, elles pourront concerner par exemple les risques festifs.

M. BARONE fait part du projet de mise en place d'une plateforme dématérialisée « Campulse » développée par l'Université de Strasbourg, permettant le dépôt des dossiers de demande de subventions afin de faire gagner du temps aux étudiants et aux équipes administratives, les membres de la commission pourront également avoir accès aux documents en ligne pour consultation et dépôt d'avis.

- L'offre sportive sera maintenue en gardant la diversité des activités et le développement des actions sport-santé qui s'inscrit véritablement dans la stratégie de l'établissement, la rénovation des installations sportives ainsi que le dispositif d'accompagnement des sportifs de haut niveau seront poursuivis.

- Le soutien à la culture continuera avec l'aménagement d'une salle de spectacle au 109 et le renforcement d'un festival de créations émergentes qui permettra de valoriser le travail des étudiants effectué au sein des ateliers de création, le soutien à la programmation culturelle en adéquation avec les valeurs et enjeux de l'Universités sera développé.

- Un point transversal concerne le déménagement des bureaux de la Direction de Vie Universitaire de la maison de l'étudiant vers le gymnase Valrose dans un objectif fonctionnel qui va dans le sens d'une mise en proximité avec les étudiants, cette installation se faisant dans un espace ouvert au public, et aura également un impact financier sur le budget.

A M. HUSSENOT qui s'interroge sur les effectifs de la DVU, M. BARONE répond qu'ils représentent environ 140 agents dont 80 intervenants pour UniCASport parmi lesquels il n'est dénombré que 15 temps plein, 8 à 10 personnes sont par ailleurs en charge du pilotage, 25 sont affectées au centre de santé orientés sur les différents métiers (médecins, infirmières, secrétaires médicales, psychologues, assistantes sociales). En termes de pilotage il précise que le choix a été fait d'une direction travaillant dans transversalité avec des mutualisations, les mêmes personnes gérant par exemple les finances pour l'ensemble des domaines, l'unité de lieu permettant une optimisation des tâches.

IV.14.- Examen des propositions de la commission IE du 03/03/2025

Mme COCHIN précise que cette commission s'est tenue dans un contexte particulier avec des incertitudes en termes de budget.

Mme COCHIN présente les 10 dossiers examinés par la dernière commission.(cf tableau en annexe)

Elle fait part en premier lieu des avis favorables :

Elle précise que la majorité des dossiers n°1 à n°5 portaient sur l'organisation de conseils d'administration ou de congrès pour lesquels sont attribuées des subventions sur la base des forfaits votés :

- N°1 « Participation au Congrès National d'Hiver » porté par le BDE MIAGE Nice-Sophia
- N°2 « Conseil d'Administration de décembre » porté par la Corporation des Carabins Niçois
- N°3 « Congrès WESS » porté par HUMANICE
- N°4 « Congrès National d'Hiver » porté par Junior MIAGE Concept

- N°5 « Week-end de Formation Thématique » porté par la Corpo STAPS Nice

Mme COCHIN fait ensuite part de 3 autres avis favorables :

- N°6 « Made in Street » porté par le BDE LASH : Il s'agit d'un projet pérenne renouvelé chaque année dans le domaine de la culture et ouvert à tous à les étudiants qui propose une multitude d'activités. La participation demandée est de 6900,00 €. Le directeur de la culture présent en commission a exprimé le souhait d'aider l'association à donner une plus grande ampleur à ce projet.
- N°7 « Vietn'Âme 2025 » porté par HUMANICE ce projet s'inscrit dans le cadre de projets humanitaires présentés chaque année et tournés vers l'international. Trois étudiantes vont se déplacer au Vietnam afin d'effectuer des actions d'aide aux devoirs et d'information sur l'hygiène auprès d'enfants. 4000 euros de participation étaient demandés et correspondaient pratiquement à la moitié du projet, le coût du transport et de l'hébergement constituant l'essentiel du budget, il est proposé de ne financer qu'à hauteur de 3000 € parce qu'il a été estimé qu'il pourrait être demandé une petite participation aux étudiantes. Mme COCHIN précise à la demande de Mme OURIACHI que parallèlement au financement de l'Université l'association finance une partie du projet sur ces ressources propres.

M. OTTAVJ informe en sa qualité de membre de la commission que des questions se sont posées sur ce type de projet d'un point de vue éthique et qu'une discussion plus large sur la pertinence et l'intérêt pour l'Université de ce type de projets devrait s'ouvrir, le cadre actuel n'étant pas bien défini et les décisions sont prises au vu des projets financés par le passé. Cette discussion lui apparaît d'autant plus importante que le montant demandé pour financer ce type de projet est toujours relativement élevé.

Mme COCHIN précise que très souvent les projets présentés dans ce cadre faisaient l'objet d'un double financement CROUS et UniCA mais que le CNOUS interdit désormais tout financement de projet humanitaire à l'étranger avec des fonds CVEC, l'Université ne disposant pas pour sa part d'une directive nationale du même type. La question de revoir la charte des Initiatives Etudiantes pour les projets à venir pourra donc être posée en commission mais pour le présent dossier il ne paraissait pas possible d'opposer brutalement un refus.

A Mme POTOT qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles la suppression de ce type de financements pourrait être prise, M. OTTAVJ répond que pour certains membres de la commission ces projets véhiculent une vision contestable de l'apport de l'occident à des pays moins favorisés, l'impact de cet apport ne pouvant être mesuré, il s'inscrit ainsi dans une dimension historique qui peut aujourd'hui être questionnée. Il conviendrait donc de démontrer en quoi l'impact de telles actions peut être positif au vu de la durée du projet et du montant accordé.

Mme COCHIN ajoute qu'il ressort de la discussion qui s'est tenue en commission qu'il n'y a pas d'unanimité sur ce point et que des points de vue différents ont été exprimés. Elle fait également observer qu'il n'est pour l'heure pas souhaité limiter les initiatives étudiantes dans la mesure où les crédits CVEC qui y sont dédiés ne sont jamais intégralement utilisés et qu'il n'y a pas à appliquer une politique de restriction même si les projets où les financements concernent des éléments plus concrets comme du matériel médical peuvent être privilégiés.

M. BARONE précise qu'il n'est pas question de sonder les consciences des étudiants qui s'investissent sur ces projets afin de connaître leurs motivations mais qu'il convient néanmoins de travailler à mettre en place un cadrage susceptible d'aboutir sur une révision de la charte.

Un dossier a reçu un avis favorable sous condition :

- N°9 « Rave Party Cosplay » porté par MANGA Paradise, La commission a jugé qu'il s'agissait d'un très bon projet mais a exprimé une réserve sur la tarification : elle était prévue à 10 euros pour les étudiants à l'université mais une révision à la baisse pour un montant de 5€ est demandée. Ce montant de 5€ correspond à la tarification généralement appliquée par la direction de la Culture et il a été estimé que le financement amené par l'Université était assez important pour permettre la révision de cette tarification.

Mme COCHIN fait ensuite part d'un dossier reporté :

- N°8 « Journée Nationale du Sport et du Handicap » porté par Initiative STAPS : la commission considère qu'il s'agit d'un très beau projet, toutefois la demande est reportée car aucun autre financement que celui demandé à l'Université n'a été prévu. Le CROUS n'a pas été sollicité et ne pourra plus l'être au vu du calendrier de ses commissions puisqu'il ne finance pas après que l'évènement ait eu lieu, il est fait mention d'une demande de subvention à la ville de Nice qui pour l'instant ne lui est pas parvenue. L'Université ne peut donc pas s'engager en étant seul financeur, l'association a donc été interrogée pour savoir si sa trésorerie permettra de maintenir le projet prévu en mars, l'Université pouvant financer à posteriori si des solutions de cofinancement sont trouvées.

Enfin, il est fait part d'un avis défavorable de la commission pour le dossier :

- N°10 « Conseil d'Administration de décembre » porté par le BDE IAE Nice, cette demande présentée comme une participation à un Conseil d'Administration n'a en fait uniquement vocation à éponger les dettes de l'association.

Les propositions de la commission initiatives étudiantes du 3 mars sont validées avec 53 voix pour et 3 voix contre.

La séance est levée à 15H00.

Pour le Président et par
délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

